

MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE
Conférence Permanente du Développement Territorial
C.P.D.T.

RAPPORT FINAL DE LA SUBVENTION 2000
CAHIER ANNEXE
SEPTEMBRE 2001

THÈME 5.1
Le patrimoine naturel et les paysages

Université Libre
de Bruxelles
GUIDE

Université Catholique
de Louvain
CREAT

Université de Liège
LEPUR
(ULg-FUSAGx)

Pilote

LEPUR-ULg : E. Melin

Chef de service

LEPUR-FUSAGx : Cl. Feltz

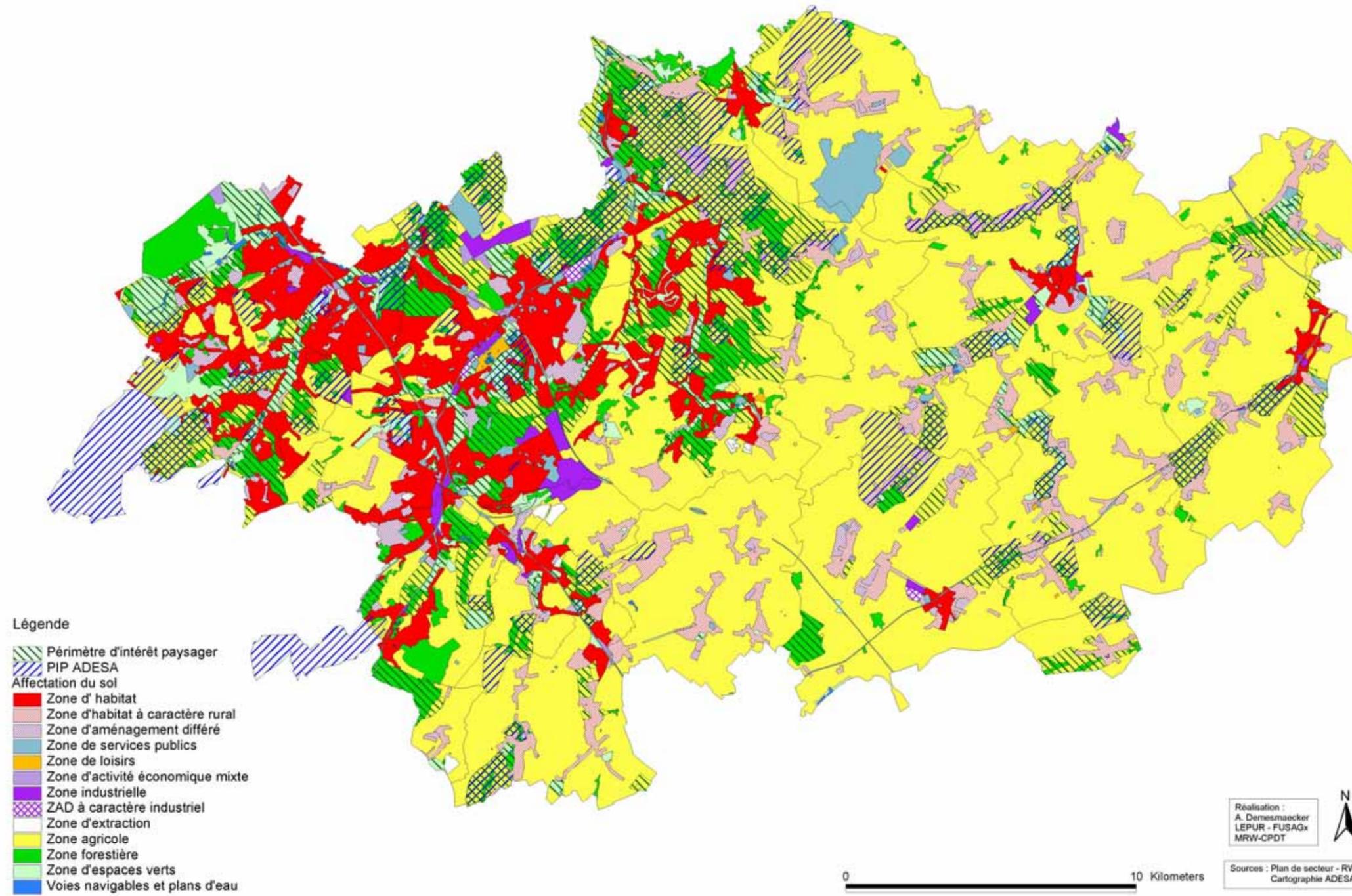
Chargés de recherche

LEPUR-ULg : D. Ertz, Cl. van der Kaa

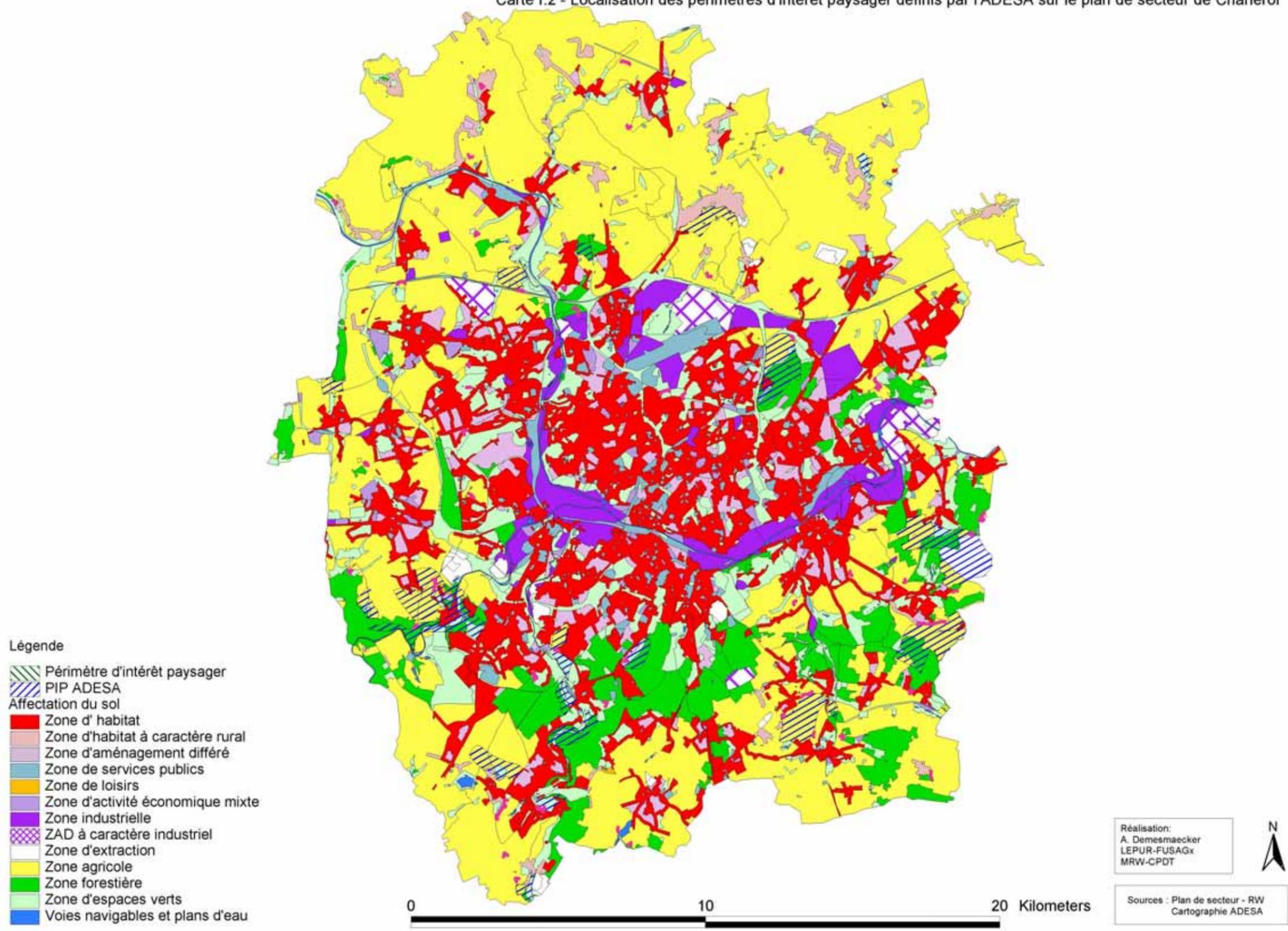
LEPUR-FUSAGx : A. Demesmaecker, M. Kummert

ANNEXE I
Les paysages

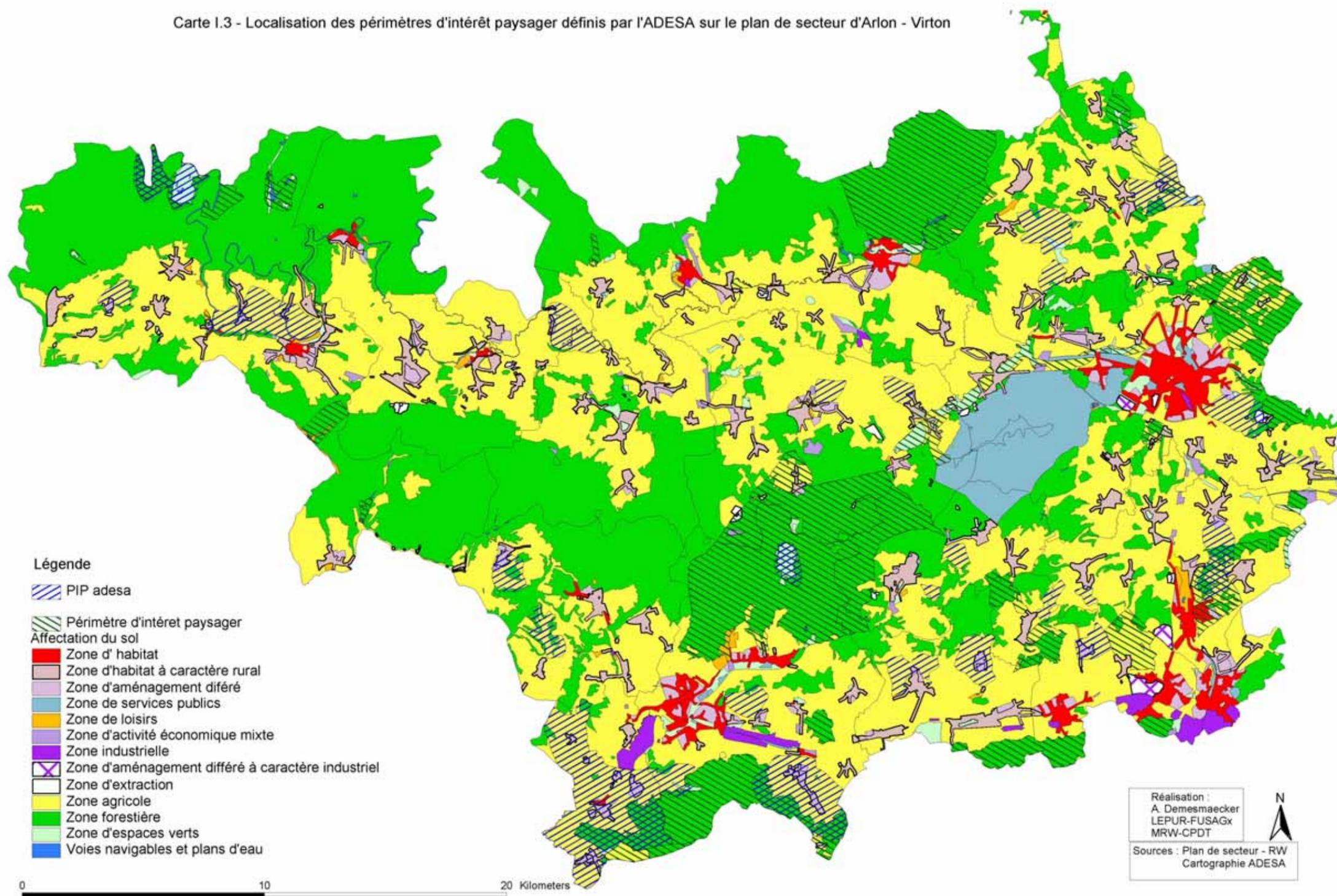
Carte I.1 - Localisation des périmètres d'intérêt paysager définis par l'ADESA sur le plan de secteur de Wavre - Jodoigne - Perwez



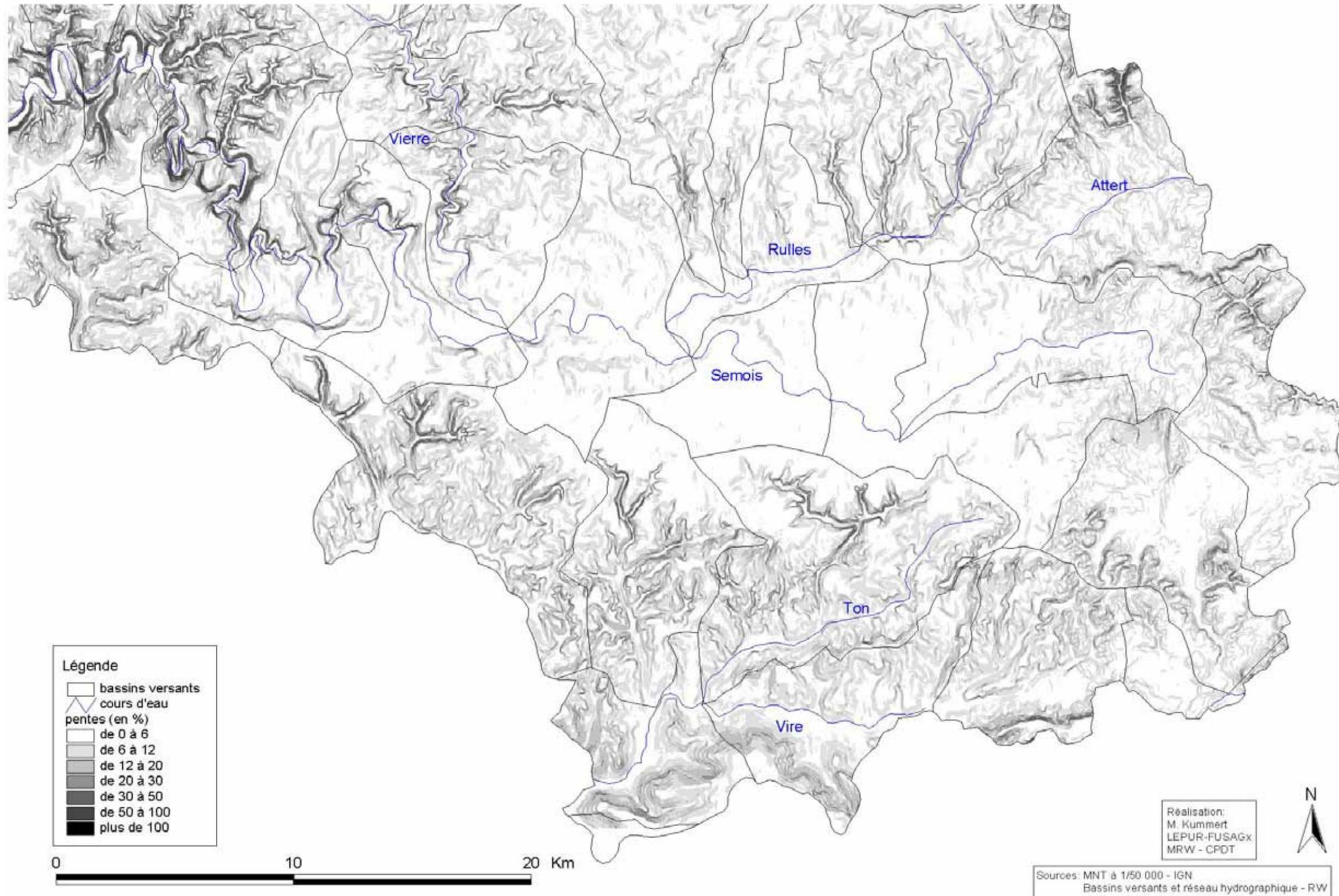
Carte I.2 - Localisation des périmètres d'intérêt paysager définis par l'ADESA sur le plan de secteur de Charleroi



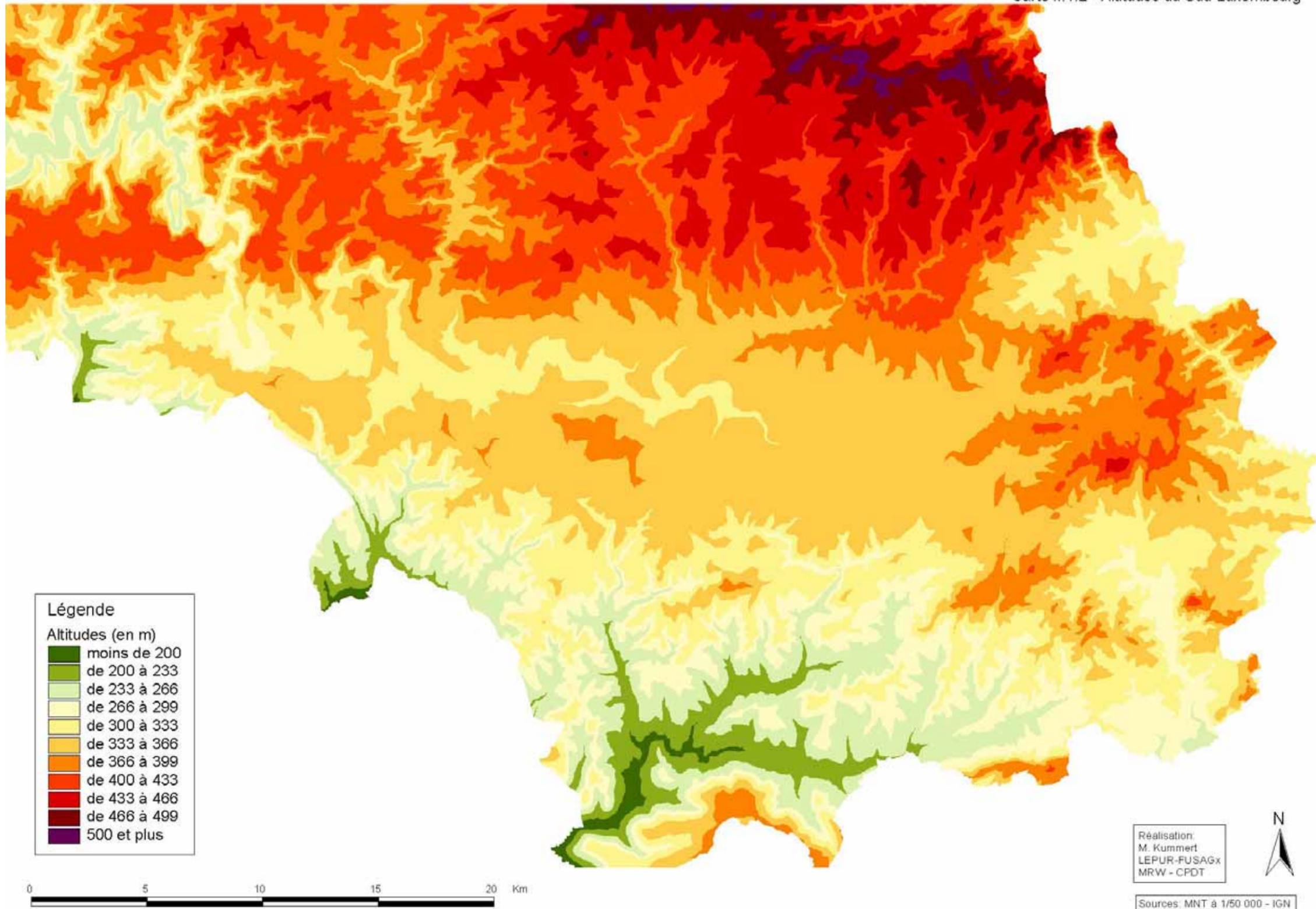
Carte I.3 - Localisation des périmètres d'intérêt paysager définis par l'ADESA sur le plan de secteur d'Arlon - Virton



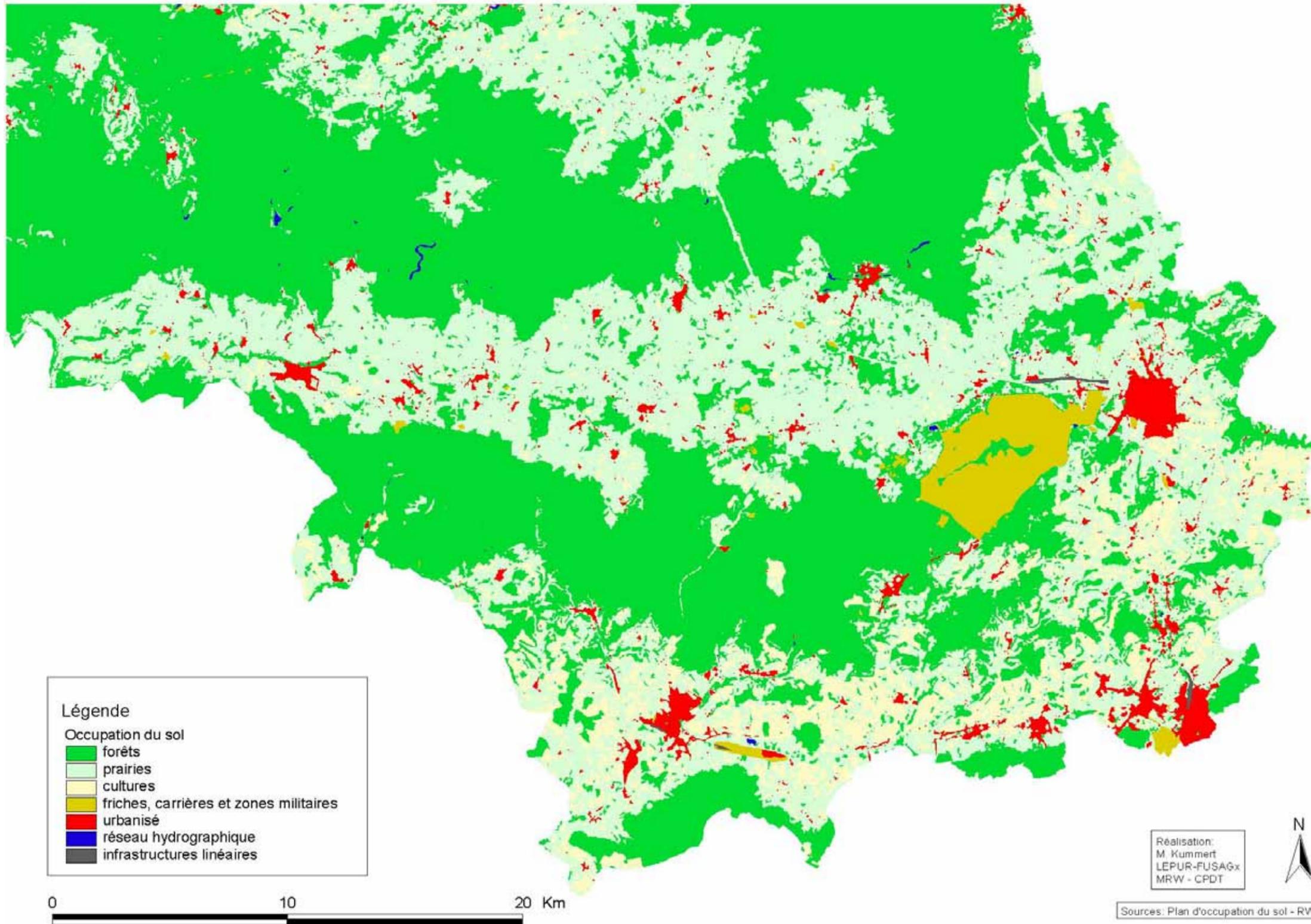
Carte II.1.1 - Relief et réseau hydrographique principal du Sud-Luxembourg



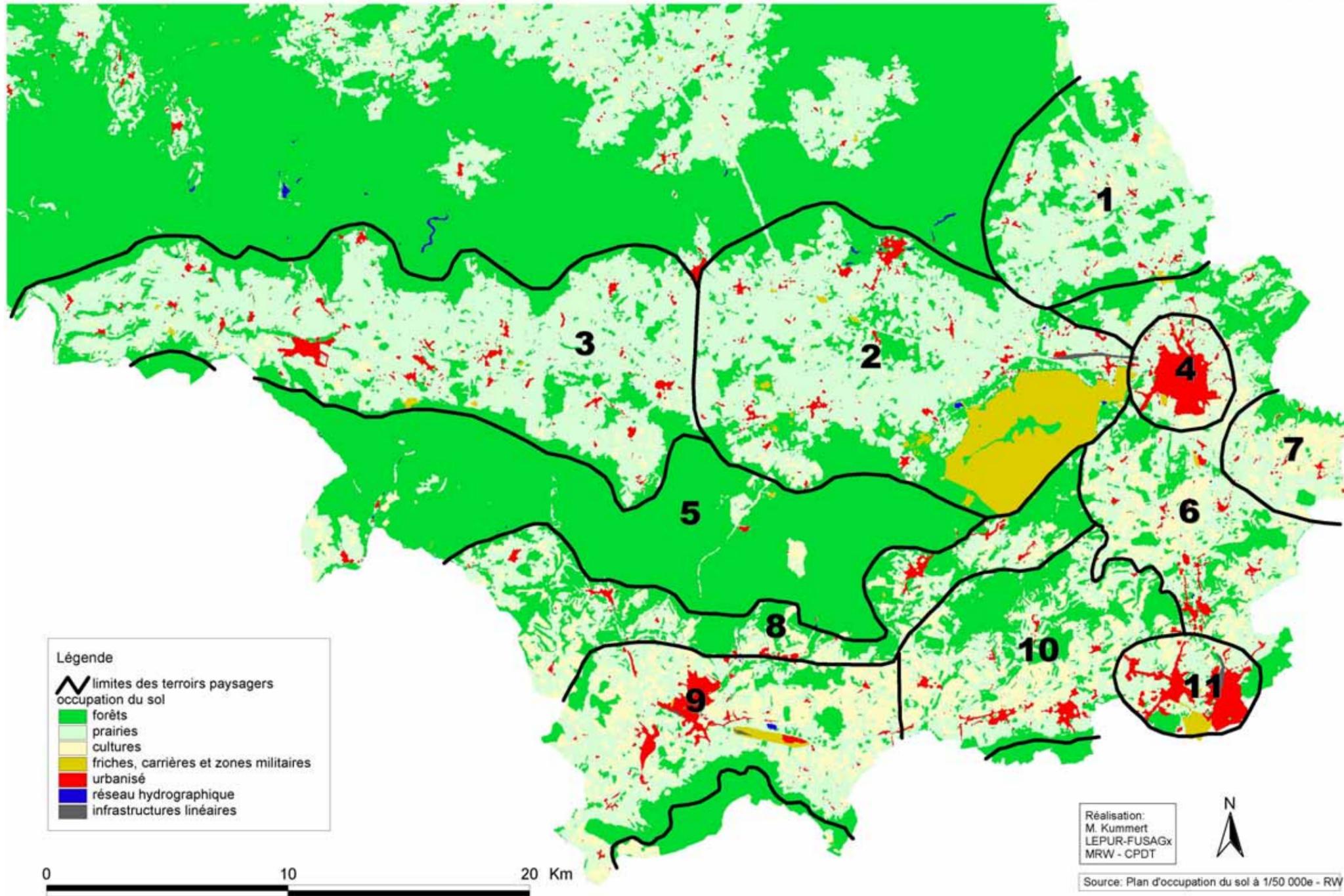
Carte II.1.2 - Altitudes du Sud-Luxembourg



Carte II.1.3 - Occupation du sol du Sud-Luxembourg



Carte II.1.4 - Esquisse des terroirs paysagers du Sud-Luxembourg



FICHE 1. DINANT

CARACTERISATION SIGNALÉTIQUE

Dinant, située dans la Province de Namur, compte une population communale de 12.520 habitants (recensement de 1991). Approximativement, elle s'étend sur 2.100 m le long d'un axe sud-ouest – nord-est et sur 3.000 m le long d'un axe nord-ouest – sud-est; sa superficie est donc de 3,15 km².

Elle se place au niveau 2 (petite ville bien équipée) du système urbain belge (selon Pattyn et Van der Haegen) et le SDER la considère comme un pôle.

Dinant est comprise dans la région agro-géographique du Condroz.

Cette ville se situe dans le bassin versant de la Meuse. Cette dernière traverse la ville du sud-est au nord-ouest.

La route N97 (Philippeville-Ciney) passe au sud de Dinant, direction ouest – est ; les routes N92, N95 et N96 longe la Meuse, et la route N94 débouche au sud-est de la ville, en provenance de l'est.

Le chemin de fer (Namur-Arlon) longe la Meuse en rive gauche.

Dinant est une ville fluviale marchande d'origine médiévale.

OBSERVATIONS

Sitologie de la ville

Dinant se situe dans le fond de la vallée très encaissée de la Meuse. La majeure partie de la ville se trouve coincée en rive droite entre la Meuse (alt. : 90 m) et les falaises de l'est (alt. maximale : 220 m). En rive gauche, le tissu urbain colonise également le peu d'espace disponible entre la Meuse et les fortes pentes de l'ouest (alt. maximale : 210 m). La topographie est donc une contrainte à l'extension de la ville qui s'est réalisée linéairement le long du cours d'eau. Néanmoins, l'habitat se propage à l'ouest et à l'est le long des routes principales qui empruntent des voies de plus faible déclivité, jusqu'à coloniser les hauteurs du sud-est et de l'est.

Voir la figure II.2.1.

Structure de la ville

Dinant est fortement contrainte dans son développement par le relief de son site. L'extension nord et sud relie la ville aux entités en aval et en amont de la Meuse. L'habitat se concentre sur les deux rives mais a tendance à se propager sur les reliefs via les routes principales, ce qui élargit l'assiette de la ville.

Voir l'extrait de la carte II.2.1.

Silhouette urbaine

La silhouette de Dinant est déterminée par le relief très fortement marqué de son site et par trois édifices remarquables : la citadelle surplombant la Meuse du haut d'une falaise de 100 m, la collégiale Notre-Dame au pied de cette falaise et la tour Mont-Fat érigée quelque peu en amont sur le même relief que la citadelle.

Cette silhouette urbaine est fort lisible grâce à la topographie caractéristique du site.

Voir la figure et la photographie II.2.1.

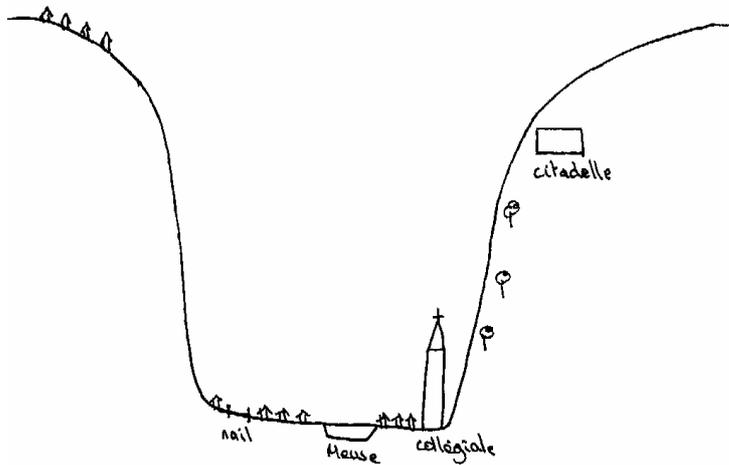
SYNTHESE : MORPHOLOGIE PAYSAGERE

Dinant est une ville de fond vallée très encaissée dont l'extension est fortement contrainte par le relief et prend donc une forme linéaire le long de la Meuse.

Les éléments définissant son paysage urbain sont le relief très fortement marqué du site (amplitude topographique de 120 m) et des édifices emblématiques : la citadelle, la collégiale et, de manière moins importante, la tour.

Ce relief très fortement marqué, accompagné de monuments caractéristiques, font du paysage urbain de Dinant un paysage "fort".

Figure II.2. 1 - Silhouette urbaine de Dinant



Carte II.2. 1 - Extrait de la carte topographique de Dinant (IGN n°53)

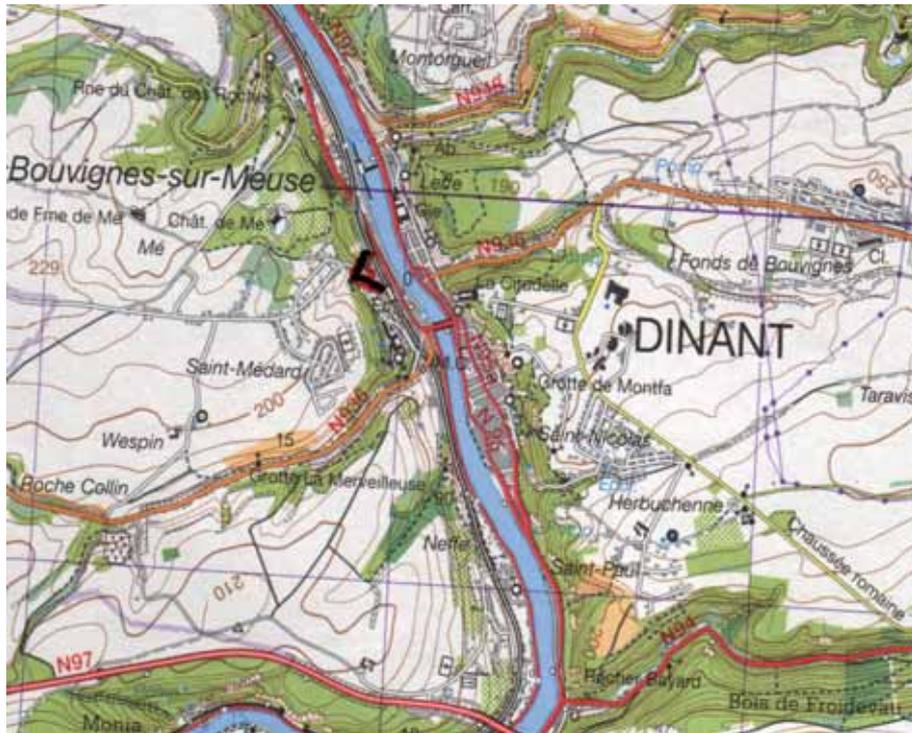


Photo II.2. 1 - Photographie de Dinant



FICHE 2. NAMUR

CARACTERISATION SIGNALÉTIQUE

Namur, capitale régionale et chef-lieu de la Province de Namur, compte une population communale de 105.059 habitants (recensement de 1991). Approximativement, elle s'étend approximativement sur 7.000 m le long d'un axe ouest – est et sur 4.000 m le long d'un axe nord – sud, en intégrant dans ce périmètre Salzinnes, Saint-Servais, Bouges, Jambes et Belgrade. Sa superficie est donc de 14 km².

Elle se place au niveau 5 (ville régionale bien équipée) du système urbain belge (selon Pattyn et Van der Haegen) et le SDER la considère comme une capitale régionale.

Namur est comprise dans la région agro-géographique du sillon Sambre et Meuse.

Cette ville se situe au confluent de ces deux cours d'eau. La Meuse suit une boucle ample du sud vers l'est et longe ainsi la partie sud-est de la ville, tandis que la Sambre traverse la partie sud-ouest de Namur.

Namur est traversée par les routes N4 et N90; y convergent également les routes N92 et N91.

La ville est aussi un nœud ferroviaire important.

Au Moyen-Age, Namur est une ville fluviale marchande.

OBSERVATIONS

Sitologie de la ville

Namur se situe dans une vallée fortement marquée au confluent de la Sambre et de la Meuse. Son noyau urbain (repérable sur la carte de Ferraris) s'allonge sur la rive gauche de ces deux cours d'eau (alt. : 90 m). Puis la ville s'est étendue dans le fond de la vallée de la Sambre, au nord-ouest (Saint-Servais) et à l'ouest (Salzinnes), ainsi que sur le promontoire du sud (alt. : 200 m), sur lequel est construite la citadelle, et le relief du nord-est (Bouge, alt. : 160 m). Le long de la rive droite de la Meuse, Jambes s'est étendue dans la plaine alluviale. L'habitat se diffuse également sur le versant du nord-ouest (alt. maximale : 150 m).

Voir la figure II.2.2.

Structure de la ville

Le noyau moderne de Namur est entouré dans sa partie sud par la Sambre et la Meuse, et dans sa partie nord par le chemin de fer. La ville s'est développée vers le nord-ouest, au-delà du chemin de fer, vers l'ouest, au-delà de la Sambre, vers le sud-ouest, entre la Sambre et la Meuse, sur les hauteurs du nord-est ainsi qu'à l'est de la Meuse.

Voir l'extrait de carte II.2.2.

Silhouette urbaine

La silhouette de Namur est déterminée par le relief fortement marqué de son site et certains monuments remarquables : la citadelle bâtie sur le relief entre la Sambre et la Meuse et trois églises monumentales situées dans le noyau moderne. Cette silhouette est facilement lisible.

Voir la figure et la photographie II.2.2.

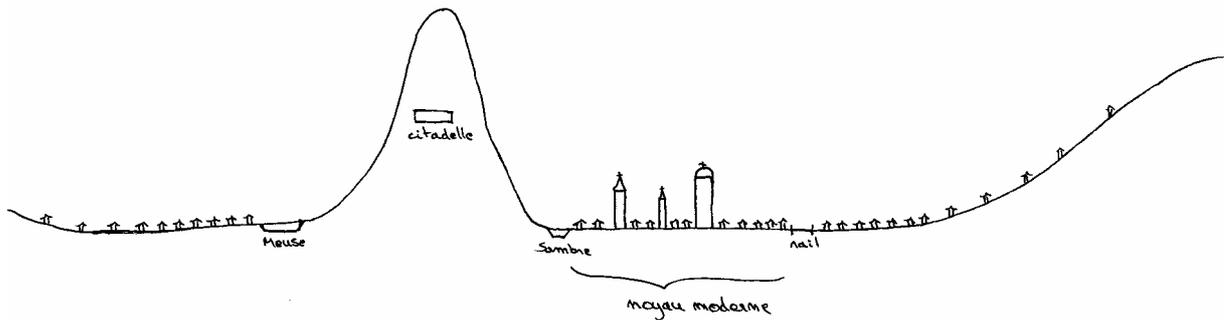
SYNTHESE : MORPHOLOGIE PAYSAGERE

Namur est une ville de vallée fortement marquée, située au confluent de la Sambre et de la Meuse, et dont l'extension est influencée par le relief et les deux cours d'eau.

Les éléments définissant son paysage urbain sont le relief fortement marqué du site (amplitude de 110 m) et des édifices monumentaux : la citadelle et trois églises.

Par son extension dans un site de confluent relativement large, Namur présente un paysage moins marqué qu'à Dinant. Son paysage urbain est à classer dans la catégorie des paysages "typés".

Figure II.2. 2 - Silhouette urbaine de Namur



Carte II.2. 2 - Extrait de la carte topographique de Namur (IGN n°47)

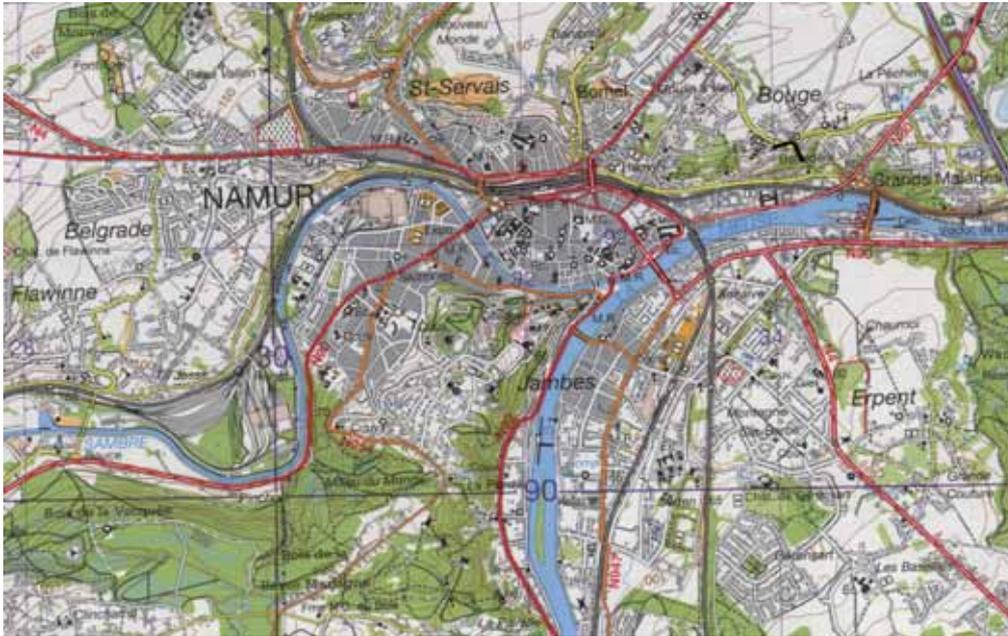


Photo II.2. 2 - Photographie de Namur



FICHE 3. TOURNAI

CARACTERISATION SIGNALÉTIQUE

Tournai, située en Province du Hainaut, compte une population communale de 67.939 habitants (recensement de 1991). Approximativement, la ville s'étend sur 4.300 m le long d'un axe nord-ouest – sud-est et sur 3.500 m le long d'un axe nord-est – sud-ouest; sa superficie est donc de 7,5 km².

Elle se place au niveau 5 (ville régionale bien équipée) du système urbain belge (selon Pattyn et Van der Haegen) et le SDER la considère comme un pôle.

Tournai est comprise dans la région agro-géographique du plateau limoneux hennuyer.

Cette ville se trouve dans le bassin versant de l'Escaut, lequel traverse la ville de sud-est en nord-ouest.

L'autoroute A16 contourne Tournai par l'est et le nord. Le ring R52 ceinture le noyau de la ville. Plusieurs routes s'y raccrochent en traversant la périphérie de la ville : la N50, la N48, la N7, la N507 et la N508.

Le chemin de fer traverse les parties nord et est de la ville.

Tournai est une ville fluviale d'origine médiévale.

OBSERVATIONS

Sitologie de la ville

Tournai se situe dans la vallée marquée de l'Escaut. Son noyau urbain (repérable sur la carte de Ferraris) se partage sur les deux rives du cours d'eau; la ville s'est ensuite développée dans toutes les directions. En rive droite, l'altitude de la ville s'élève de 15 m à 25 m vers le nord-est. En rive gauche, la ville s'élève jusqu'à une altitude de 55 m vers le sud-ouest. Le versant sud-ouest de la vallée est donc plus marqué.

Voir la figure II.2.3.

Structure de la ville

L'extension de Tournai n'est contrainte par aucun élément. Son développement urbain se fait en tous sens et relie ainsi les entités des alentours.

Voir l'extrait de carte II.2.3.

Silhouette urbaine

La silhouette de Tournai est déterminée par le relief marqué de son site et certains monuments remarquables : la cathédrale Notre-Dame à cinq tours, le beffroi de la grand-place et l'église Saint-Quentin. Cette silhouette n'est pas facilement perceptible étant donné le grand développement de l'habitat ; le relief du sud-ouest est le seul dégageant une vue ouverte sur la silhouette de la ville.

Voir la figure et la photographie II.2.3.

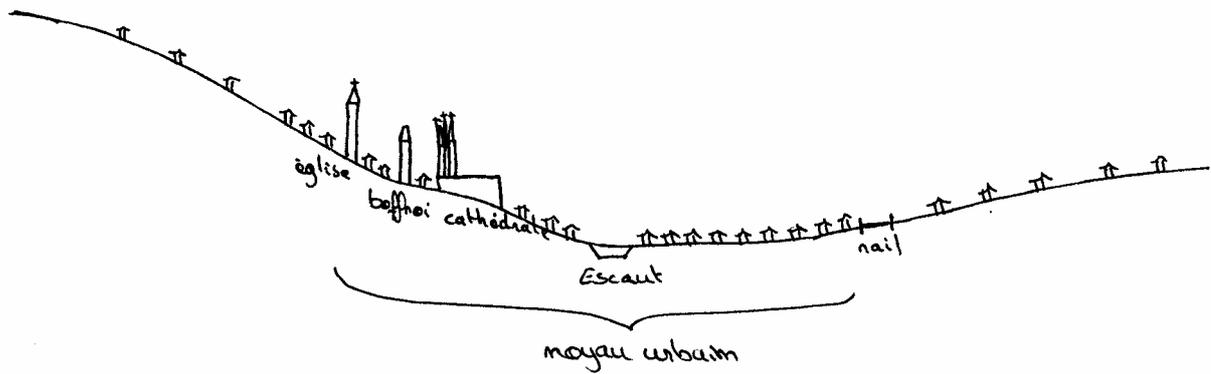
SYNTHESE : MORPHOLOGIE PAYSAGERE

Tournai est à l'origine une ville de versant qui s'est également étendue le long de l'Escaut. Son extension urbaine n'est pas contrainte et donc importante sur les reliefs entourant le noyau médiéval.

Les éléments définissant son paysage urbain sont le relief marqué du site (amplitude de 40 m), ainsi que des édifices remarquables : la cathédrale, le beffroi et une église.

Etant donné ce relief marqué et la présence de la cathédrale à cinq tours très emblématique, le paysage urbain de Tournai est à ranger dans la catégorie des paysages "typés".

Figure II.2. 3 - Silhouette urbaine de Tournai



Carte II.2. 3 - Extrait de la carte topographique de Tournai (IGN n°37)

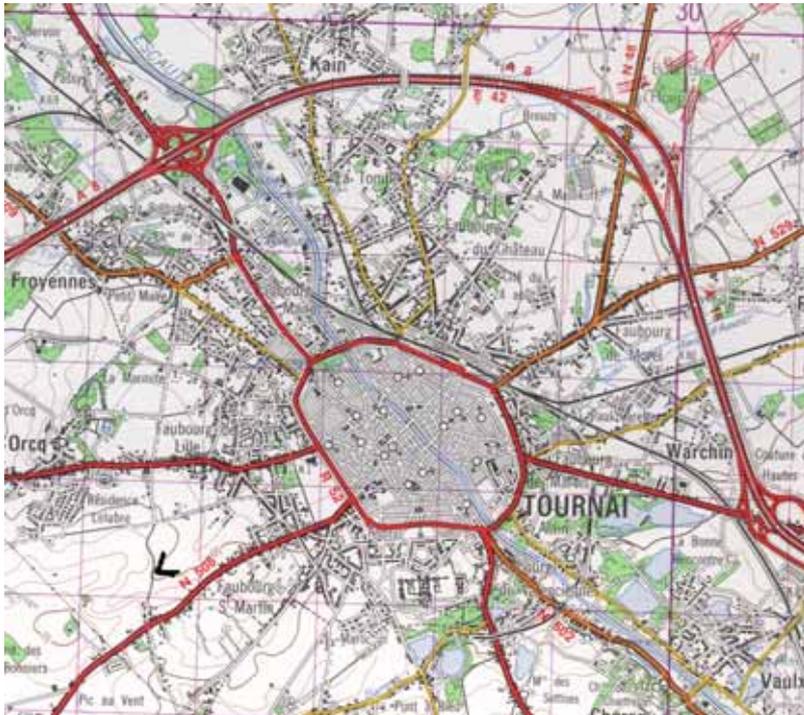


Photo II.2. 3 - Photographie de Tournai



FICHE 4. MONS

CARACTERISATION SIGNALÉTIQUE

Mons, chef-lieu de la Province du Hainaut, compte une population communale de 92.260 habitants (recensement de 1991). Approximativement, elle s'étend sur 4.500 m le long d'un axe ouest – est et sur 2.500 m le long d'un axe nord – sud; sa superficie est donc de 5,6 km².

Elle se place au niveau 5 (ville régionale bien équipée) du système urbain (selon Pattyn et Van der Haegen) et le SDER la considère comme un pôle régional.

Mons est comprise dans la région agro-géographique du sillon industriel sambro-mosan, sur le plateau hennuyer.

Mons se situe dans le bassin versant de la Haine, laquelle traverse la partie nord-ouest de la ville. La Trouille traverse la partie sud de Mons, de l'est vers l'ouest. Le canal du Centre passe très au nord de la ville et rejoint Le Grand Large au nord-ouest.

L'autoroute E19-E42 passe très au nord-ouest de Mons, en longeant Le Grand Large. Les routes N6 (Bruxelles-Maubeuge), N50 (Mons-Tournai), N90 (Mons-Charleroi), N40 (Mons-Arlon) et N550 se rejoignent au centre sur un ring interne. La route R5 permet le contournement de Mons par le sud-ouest et relie l'E19-E42 à la N6.

Le chemin de fer traverse la partie ouest de Mons, en se divisant, au nord comme au sud de la ville, en deux branches.

OBSERVATIONS

Sitologie de la ville

Mons se situe sur une grande butte, au confluent de la Trouille et de la Haine. Son noyau moderne (repérable sur la carte de Ferraris) se trouve sur cette butte; la ville s'est développée sur ses versants, les reliefs du nord-est et du sud (alt. : 60 m) ainsi que sur le replat à l'ouest.

Voir la figure II.2.4.

Structure de la ville

Le développement urbain de Mons se réalise le long des routes vers d'autres entités, ce qui confère à la ville un relâchement de son tissu urbain extérieur et un manque de cohérence autour de son centre. Ce dernier est bien limité à l'ouest par le chemin de fer et au sud par la Trouille. A l'ouest, le chemin de fer et la Haine aurait pu être considérée comme une limite à l'extension, mais sur cette rive gauche prennent place un faubourg et le campus universitaire. La limite ouest est donc reculée jusqu'à l'autoroute E19-E42.

Voir l'extrait de carte II.2.4.

Silhouette urbaine

La silhouette de Mons est déterminée par le relief marqué de son site et certains éléments remarquables : le beffroi, la collégiale Sainte-Waudru, l'église Sainte-Elisabeth, l'église Saint-Nicolas, la tour de l'hôtel de ville, la clinique et l'hôpital. D'autres éléments interviennent de manière moins importante : un immeuble blanc et une église situés au sud de la ville.

A l'horizon, le mont de l'Héribu au sud de la ville, peut, selon l'axe de vue, être un élément marquant du paysage.

La silhouette urbaine de Mons est bien perceptible grâce au relief en butte de son site.

Voir la figure et la photographie II.2.4.

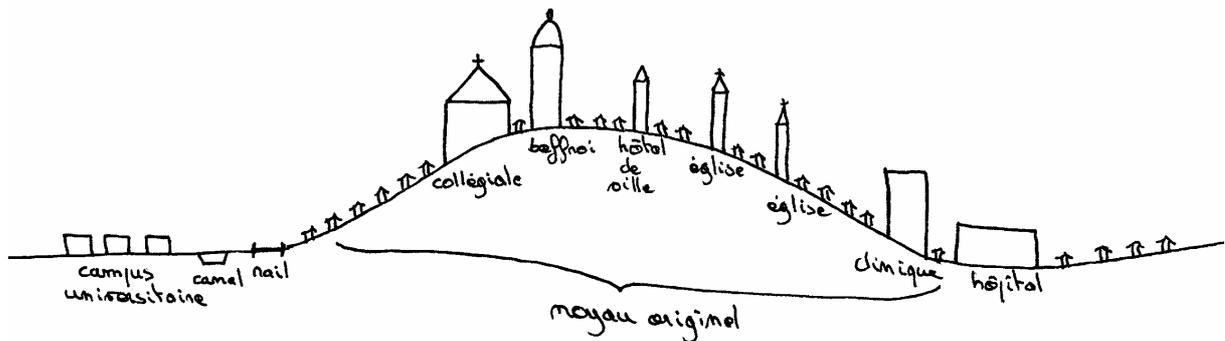
SYNTHESE : MORPHOLOGIE PAYSAGERE

Mons est une ville de butte qui se propage aux alentours de manière assez lâche. Son extension n'est réellement limitée qu'à l'ouest par l'E19-E42.

Les éléments définissant son paysage urbain sont le relief marqué du site ainsi que des éléments bâtis : le beffroi, la collégiale Sainte-Waudru, l'église Sainte-Elisabeth, l'église Saint-Nicolas, la tour de l'hôtel de ville, la clinique et l'hôpital, ainsi qu'un immeuble blanc et une église situés au sud de la ville.

Du fait de ce relief marqué accentué par des édifices monumentaux, le paysage urbain de Mons est un paysage "typé".

Figure II.2. 4 - Silhouette urbaine de Mons



Carte II.2. 4 - Extrait de la carte topographique de Mons (IGN n°45)

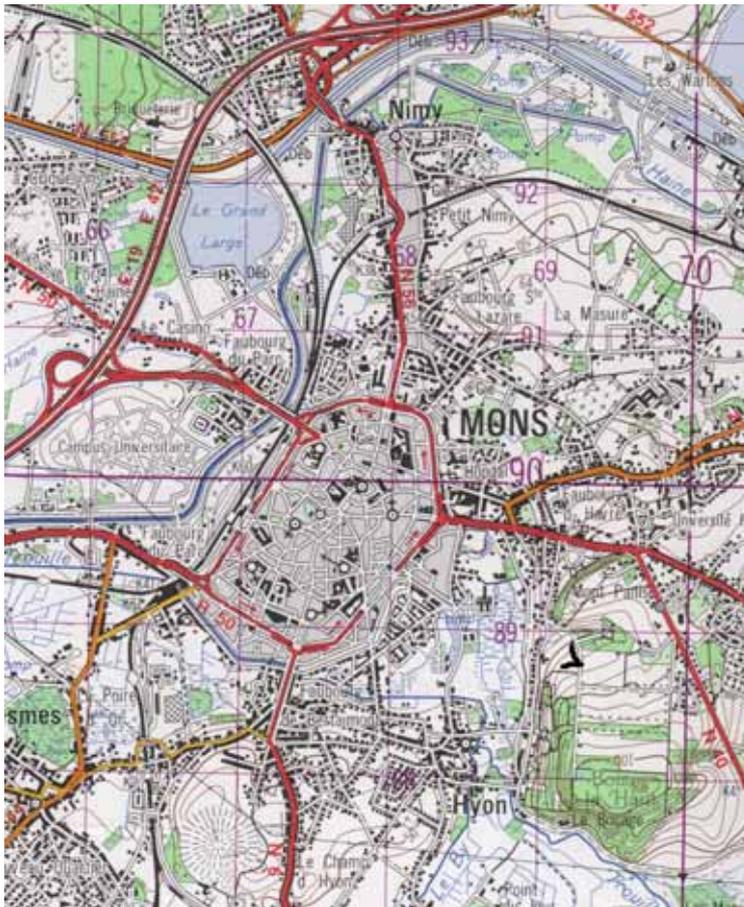


Photo II.2. 4 - Photographie de Mons



FICHE 5. BEAURAING

CARACTERISATION SIGNALÉTIQUE

Beauraing, située dans la Province de Namur, compte une population communale de 7.952 habitants (recensement de 1991). Approximativement, elle s'étend sur 1.900 m le long d'un axe ouest – est et sur 1.100 m le long d'un axe nord – sud; sa superficie est donc de 1 km².

Elle se place au niveau 1 (petite ville) du système urbain belge (selon Pattyn et Van der Haegen) et le SDER la considère comme un pôle rural.

Beauraing est comprise dans la région agro-géographique de la Fagne-Famenne.

Cette ville se situe dans le bassin versant de la Lesse. Plusieurs petits ruisseaux rejoignent la ville.

La ville est traversée par les routes N40 et N95.

Le chemin de fer longe le nord-est de la ville.

OBSERVATIONS

Sitologie de la ville

Beauraing se situe au pied (alt. : 200 m) d'un versant (au bord de la Calestienne) qui limite son extension vers le sud.

Voir la figure II.2.5.

Structure de la ville

L'extension de Beauraing est contrainte au sud par la topographie et peut être limitée au nord-est par la voie ferrée, bien que l'habitat se soit un peu développé au-delà. L'habitat se diffuse également le long de la N40 et de la N95, créant une structure de la ville en étoile vers le nord et l'est.

Voir l'extrait de carte II.2.5.

Silhouette urbaine

La silhouette de Beauraing est déterminée principalement par le relief marqué de son site et l'église du centre. Cette silhouette est bien perceptible à partir de la N40 qui monte sur le versant, au sud-est.

Voir la figure et la photographie II.2.5.

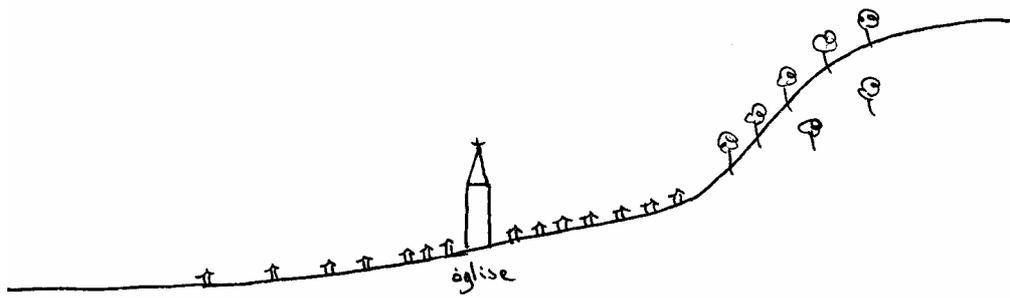
SYNTHESE : MORPHOLOGIE PAYSAGÈRE

Beauraing est une ville de pied de versant dont l'habitat se propage dans la plaine, le long de routes principales. Son extension urbaine est contrainte par le versant.

Les éléments définissant son paysage urbain sont la masse boisée du versant marqué dominant la ville (dénivelée de 60 m entre le pied et le haut de l'escarpement) et une église.

La position topographique particulière de Beauraing explique le classement de cette ville dans la catégorie des paysages urbains "typés".

Figure II.2. 5 - Silhouette urbaine de Beauraing



Carte II.2. 5 - Extrait de la carte topographique de Beauraing IGN n°58)

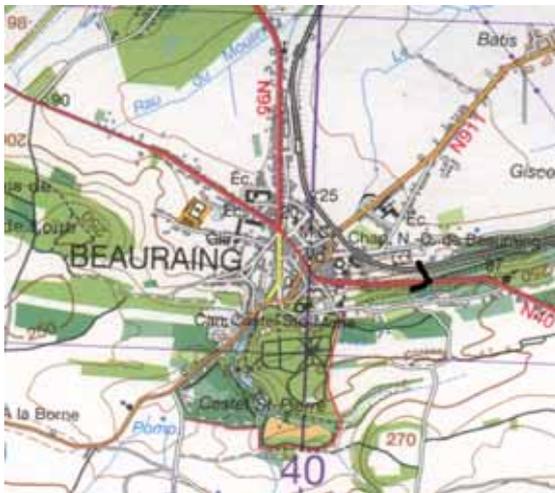


Photo II.2. 5 - Photographie de Beauraing



FICHE 6. LA LOUVIERE

CARACTERISATION

La Louvière, située dans la Province du Hainaut, compte une population communale de 76.714 habitants (recensement de 1991). Approximativement, elle s'étend sur 4.000 m le long d'un axe ouest – est et sur 3.400 m le long d'un axe nord – sud; sa superficie est donc de 6,8 km².

Elle se place au niveau 4 (ville régionale) du système urbain belge (selon Pattyn et Van der Haegen) et le SDER la considère comme un pôle.

La Louvière est comprise dans la région agro-géographique du sillon industriel sambromosan, à l'est du plateau hennuyer.

La Louvière se situe dans le bassin versant de la Haine. Au nord-ouest de la ville passe le canal du Centre, dont un tronçon se dirige vers le centre-ouest de la ville. Au sud passe la Haine, direction ouest – est.

Très au nord de la ville passe l'autoroute E42 (Mons-Liège) dont une grand route se sépare pour rejoindre le centre de La Louvière. La route N27 (La Louvière-Nivelles) longe la ville à l'ouest.

Le chemin de fer (Bruxelles-Mons) traverse La Louvière dans sa partie nord-ouest ; une branche s'en sépare au sud-ouest de la ville et longe le sud de celle-ci en direction du sud-est.

En 1775, la carte de Ferraris ne représente qu'un hameau à l'emplacement actuel de La Louvière. Celle-ci est une ville de développement industriel.

OBSERVATIONS

Sitologie de la ville

La Louvière se situe entre le canal et la Haine. Le site de la ville présente un relief presque plat (125-140 m); seuls les terrils issus de l'ancienne activité industrielle marque le paysage (dénivelée de maximum 35 m). Ces derniers se situent principalement en périphérie, dans la partie sud de la ville.

Voir la figure II.2.6.

Structure de la ville

La Louvière se place dans une zone au tissu urbain très étendu ; elle est donc fortement connectée aux autres entités qui l'entourent. Par conséquent, les limites de la ville sont difficilement perceptibles. Néanmoins, La Louvière peut être limitée au nord-ouest par le canal du Centre et au sud-ouest par la ligne de chemin de fer.

L'extension urbaine n'est pas contrainte par la topographie.

Une grande zone industrielle est située au nord de la ville (l'ancien site des usines Boël), entre le chemin de fer et le canal ; d'autres petits sites industriels sont dispersés en périphéries et le long du tronçon du canal qui se dirige vers le centre de la ville.

Voir l'extrait de carte II.2.6.

Silhouette urbaine

La silhouette de La Louvière est déterminée essentiellement par le relief de son site, plat mais ponctué de terrils, ainsi que par certains éléments remarquables : l'église située au centre, l'église à clochers située au sud-ouest, le château d'eau du sud-ouest et les installations des anciennes usines Boël. D'autres éléments interviennent de façon moins importante : l'antenne de la gendarmerie, les pylones électriques et les mâts d'éclairage du stade à l'est.

La silhouette urbaine de La Louvière est difficilement perceptible étant donné l'absence de relief et le caractère boisé ou inaccessible des terrils (le terril du Houssu n'est pas boisé mais n'est pas aménagé).

Voir la figure et la photographie II.2.6. Cette photographie a été prise depuis le quatrième étage de l'hôpital.

SYNTHESE : MORPHOLOGIE PAYSAGERE

La Louvière est une ville de relief presque plat dont le développement n'est pas contraint par la topographie et relie la ville aux autres entités. Son périmètre peut être délimité à l'aide du canal du Centre et du chemin de fer.

Les éléments définissant son paysage urbain sont le relief peu marqué du site, ainsi que plusieurs éléments d'origine anthropiques : des terrils, deux églises, un château d'eau, les installations des anciennes usines de Boël, les lignes électriques, l'antenne de gendarmerie et les mâts d'éclairage du stade.

Le paysage urbain de La Louvière est difficilement perceptible à cause de la topographie du site ; mais un aménagement de points de vue sur les terrils pourrait remédier à ce problème.

La spécificité de cette ville, qui réside dans son relief peu marqué ponctué de terrils et de bâtiments industriels, justifie le classement de cette ville dans la catégorie des paysages "typés".

Figure II.2. 6 - Silhouette urbaine de La Louvière



Carte II.2. 6 - Extrait de la carte topographique de La Louvière (IGN n°46)

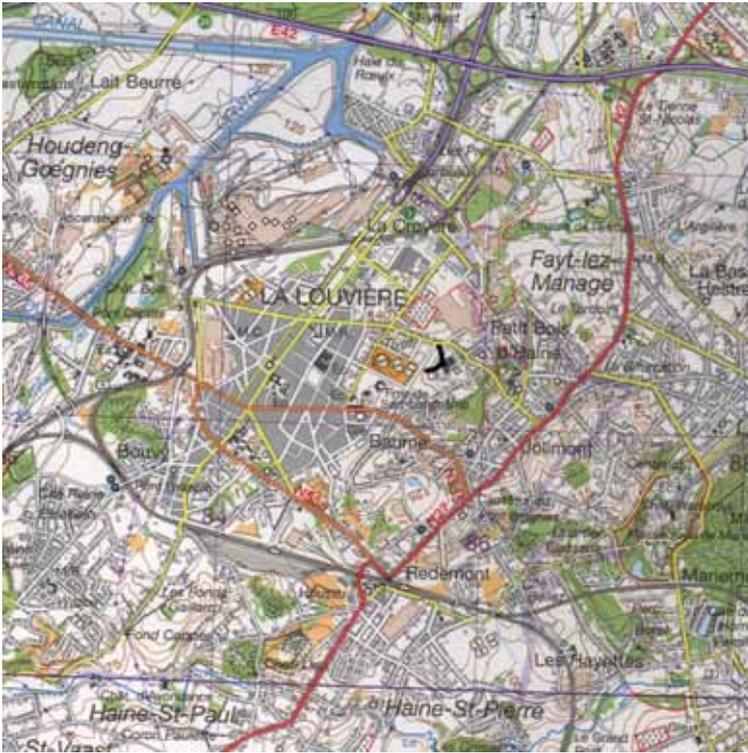


Photo II.2. 6 - Photographie de La Louvière



FICHE 7. COUVIN

CARACTERISATION SIGNALETIQUE

Couvin, située dans la Province de Namur, compte une population communale de 13.055 habitants (recensement de 1991). Approximativement, elle s'étend jusqu'à 1.000 m le long d'un axe ouest – est et sur 1.250 m le long d'un axe nord – sud; sa superficie est donc de 0,6 km².

Elle se place au niveau 1 (petite ville) du système urbain (selon Pattyn et Van der Haegen) et le SDER la considère comme un pôle rural.

Couvin est comprise dans la région agro-géographique de la Fagne-Famenne.

Cette ville se situe dans le bassin versant du Viroin et dans le sous-bassin de l'Eau Noire. Cette dernière traverse Couvin Noire d'ouest en est.

La ville est également traversée par les routes N5 et N99.

Le chemin de fer arrive au nord-ouest de la ville, en provenance du nord.

OBSERVATIONS

Sitologie de la ville

Couvin se situe dans la vallée marquée de l'Eau Noire (alt. : 190 m), en rives gauche et droite, et s'étend sur les versants ouest et est (alt. maximale : 230 m).

Voir la figure II.2.7.

Structure de la ville

L'extension de Couvin est linéaire le long de l'Eau Noire et de la N5, mais le développement se fait également perpendiculairement, sur les versants, le long de la N99. La topographie influence donc l'extension urbaine, mais celle-ci n'est pas réellement limitée par un élément naturel.

Des zones industrielles se trouvent au nord, le long de la N5.

Voir l'extrait de carte II.2.7.

Silhouette urbaine

La silhouette de Couvin est déterminée par le relief marqué de son site et l'église Saint-Germain. Cette silhouette est facilement perceptible depuis les hauteurs entourant la ville.

Voir la figure et la photographie II.2.7.

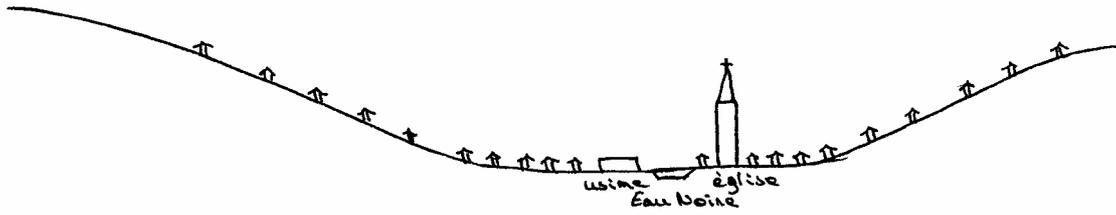
SYNTHESE : MORPHOLOGIE PAYSAGERE

Couvin est une ville de fond de vallée marquée dont l'habitat se diffuse sur les versants. Son extension urbaine est influencée par la topographie.

Les éléments définissant son paysage urbain sont le relief marqué du site (amplitude de 40 m) et une église.

Etant donné le relief marqué du site mais l'absence d'un élément spécifique remarquable, le paysage urbain de Couvin est considéré comme un paysage "affirmé".

Figure II.2. 7 - Silhouette urbaine de Couvin



Carte II.2. 7 - Extrait de la carte de Couvin (IGN n°57)



Photo II.2. 7 - Photographie de Couvin



FICHE 8. VIRTON

CARACTERISATION SIGNALÉTIQUE

Virton, située dans la Province du Luxembourg, compte une population communale de 10.996 habitants (recensement de 1991). Approximativement, elle s'étend sur 1.500 m le long d'un axe ouest – est et sur 2.000 m le long d'un axe nord – sud; sa superficie est donc de 3 km².

Elle se place au niveau 2 (petite ville bien équipée) du système urbain belge (selon Pattyn et Van der Haegen) et le SDER la considère comme un pôle rural.

Virton est comprise dans la région agro-géographique de Lorraine belge.

Cette ville se situe dans le bassin versant de la Chiers. Elle est traversée par le Ton, du nord-est vers le sud.

La route N87 longe la ville à l'ouest tandis que les routes N88 et N82 la traversent.

Le chemin de fer longe le sud de la ville, d'ouest en est.

Virton est une ville d'origine médiévale.

OBSERVATIONS

Sitologie de la ville

Virton se situe sur le versant nord de la vallée du Ton (alt. : 210 m), en rive droite de ce dernier, et s'y élève jusqu'à une altitude de 260 m. Le noyau médiéval de la ville se trouve sur un léger promontoire.

Voir la figure II.2.8.

Structure de la ville

L'extension de Virton est peu contrainte par le relief, mais la ville est limitée au sud par le chemin de fer qui la sépare d'autres entités. Le Ton à l'est n'est pas une limite, la ville s'étend un peu sur la rive gauche.

Voir l'extrait de carte II.2.8.

Silhouette urbaine

La silhouette de Virton est déterminée par le relief marqué de son site et d'autres éléments remarquables : l'église sans clocher située sur un léger promontoire et le château d'eau du sud-ouest de la ville.

Voir la figure et la photographie II.2.8.

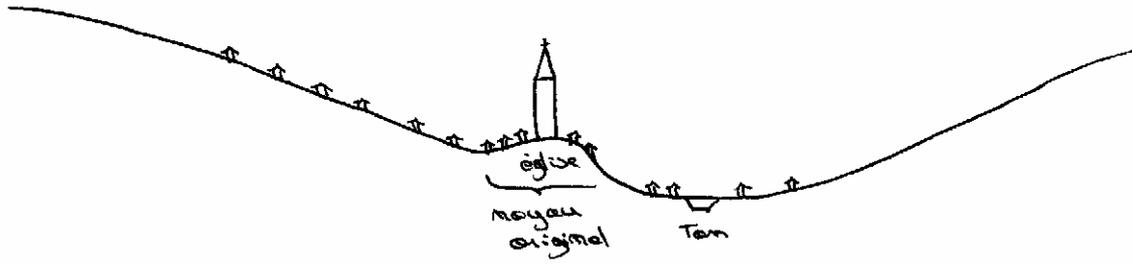
SYNTHESE : MORPHOLOGIE PAYSAGÈRE

Virton est une ville de vallée large dont le noyau médiéval se situe sur un léger promontoire du versant nord. Son développement n'est pas contraint par la topographie.

Les éléments définissant son paysage urbain sont le relief marqué du site (amplitude de 50 m), une église et un château d'eau.

Ce relief marqué, non accentué par un monument spécifique, fait du paysage urbain de Virton un paysage "affirmé".

Figure II.2. 8 - Silhouette urbaine de Virton



Carte II.2. 8 - Extrait de la carte topographique de Virton (IGN n°71)

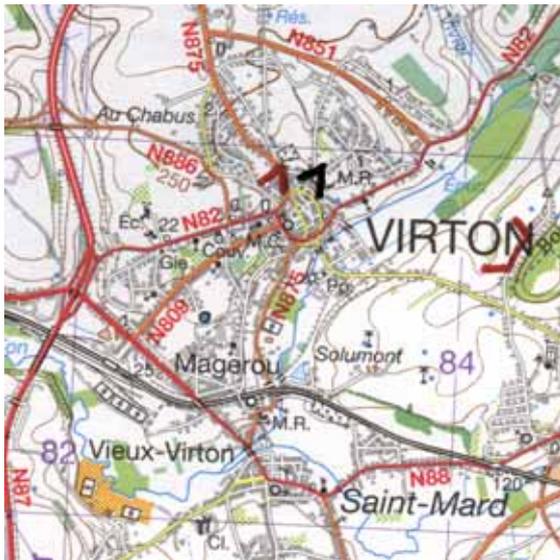


Photo II.2. 8 - Photographie de Virton



FICHE 9. WELKENRAEDT

CARACTERISATION SIGNALETIQUE

Welkenraedt, située dans la Province de Liège, s'étend approximativement sur 2.000 m le long d'un axe ouest – est et sur 1.100 m le long d'un axe nord – sud; sa superficie est donc de 1,1 km².

Elle se place au niveau 1 (petite ville) du système urbain belge (selon Pattyn et Van der Haegen).

Welkenraedt est comprise dans la région agro-géographique du Pays de Herve.

Cette ville se situe dans le bassin versant de la Vesdre.

Très au sud de la ville passe l'autoroute E40-A3 tandis que la route N6 traverse la ville dans sa partie nord-est.

Le chemin de fer longe le sud de la ville; une branche s'en sépare à l'ouest en direction du nord-ouest.

OBSERVATIONS

Sitologie de la ville

Welkenraedt se situe dans une dépression peu marquée et s'étend sur ses faibles versants ; celui situé à l'ouest possède une altitude légèrement supérieure (alt. : 280 m) aux autres (alt. : 265 m).

Voir la figure II.2.9.

Structure de la ville

Welkenraedt se situe essentiellement entre le chemin de fer et la N67; mais la ville s'étend également au-delà de la N67 ainsi que le long des routes principales, donnant à la ville un aspect un peu dispersé. Une zone industrielle se situe au sud, à l'écart de la ville.

Voir l'extrait de carte II.2.9.

Silhouette urbaine

La silhouette de Welkenraedt n'est marquée par aucun élément particulièrement remarquable. Seuls le site en faible dépression et l'église du centre la déterminent. Cette silhouette est peu lisible à cause de la topographie plane du site ; les meilleures vues sur la ville se font à partir du relief légèrement plus élevé du sud-ouest .

Voir la figure et la photographie II.2.9.

SYNTHESE : MORPHOLOGIE PAYSAGERE

Welkenraedt est une ville de faible dépression dont l'extension n'est contrainte par aucun élément.

Les éléments définissant son paysage urbain sont le relief peu marqué du site (amplitude de 15 m) et l'église principale.

Du fait de ce relief peu marqué et de l'absence de tout élément spécifique et remarquable, Welkenraedt présente un paysage urbain à classer dans la catégorie des paysage "peu différencié".

Figure II.2. 9 - Silhouette urbaine de Welkenraedt



Carte II.2. 9 - Extrait de la carte topographique de Welkenraedt (IGN n°43)



Photo II.2. 9 - Photographie de Welkenraedt



FICHE 10. MOUSCRON

CARACTERISATION SIGNALÉTIQUE

Mouscron, ville frontalière située à l'ouest de la Province du Hainaut, compte une population communale de 52.756 habitants (recensement de 1991). Approximativement, elle s'étend sur 3.250 m le long d'un axe nord-ouest – sud-est et sur 2.600 m le long d'un axe nord-est – sud-ouest; sa superficie est donc de 4,2 km².

Elle se place au niveau 3 (petite ville très bien équipée) du système urbain belge (selon Pattyn et Van der Haegen) et le SDER la considère comme un pôle.

Mouscron est comprise dans la région agro-géographique du plateau limoneux hennuyer.

Cette ville se situe dans le bassin versant de l'Escaut.

Mouscron est traversée dans sa partie nord-est par la route N43 et dans sa partie nord-ouest par la route N58.

Le chemin de fer longe l'ouest de Mouscron.

OBSERVATIONS

Sitologie de la ville

Le centre de Mouscron se situe sur un relief légèrement ondulé (dénivelée de l'ordre de 15 m, alt. : 50-65 m); la ville s'étend sur les reliefs aux alentours (nord-est et sud-est), jusqu'à 65 m maximum.

Voir la figure II.2.10.

Structure de la ville

Mouscron s'est développée entre la frontière belgo-française située à l'ouest, le chemin de fer à l'est et la N58 au nord-est. Ces trois éléments peuvent être considérées comme les limites de la ville, bien qu'une extension se produise au nord-est, au-delà de la N58.

Une zone industrielle se trouve au sud-est, le long du chemin de fer.

Voir l'extrait de carte II.2.10.

Silhouette urbaine

La silhouette de Mouscron est déterminée par le relief peu marqué de son site et certains éléments remarquables : l'église Saint-Barthélemy située sur la grand-place, un immeuble blanc du sud-est de la ville ainsi que le château d'eau et l'église du quartier du Nouveau Monde. Cette silhouette n'est pas facilement perceptible étant donné la faible amplitude topographique et l'extension de l'habitat.

Voir la figure et la photographie II.2.10.

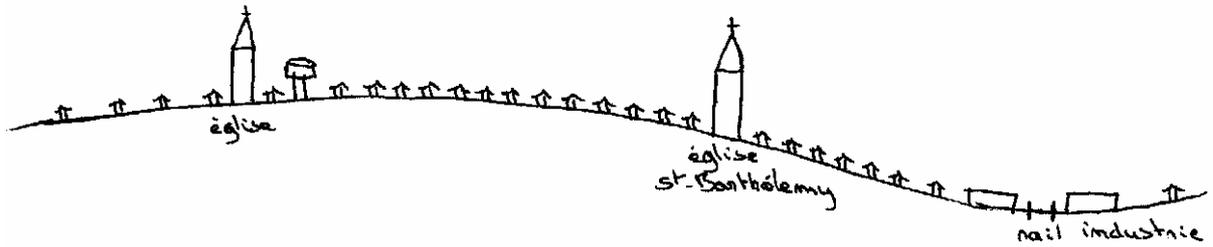
SYNTHÈSE : MORPHOLOGIE PAYSAGÈRE

Mouscron est une ville de relief ondulé s'étant développée également sur les faibles reliefs aux alentours. Son extension n'est véritablement limitée que par la frontière.

Les éléments définissant son paysage urbain sont quelques éléments bâtis : deux églises, un immeuble et un château d'eau, ainsi que le relief peu marqué du site (amplitude de 15 m).

Ce relief peu marqué et l'absence d'éléments spécifiques remarquables expliquent le classement du paysage de Mouscron dans la catégorie des paysages "peu différencié".

Figure II.2. 10 - Silhouette urbaine de Mouscron



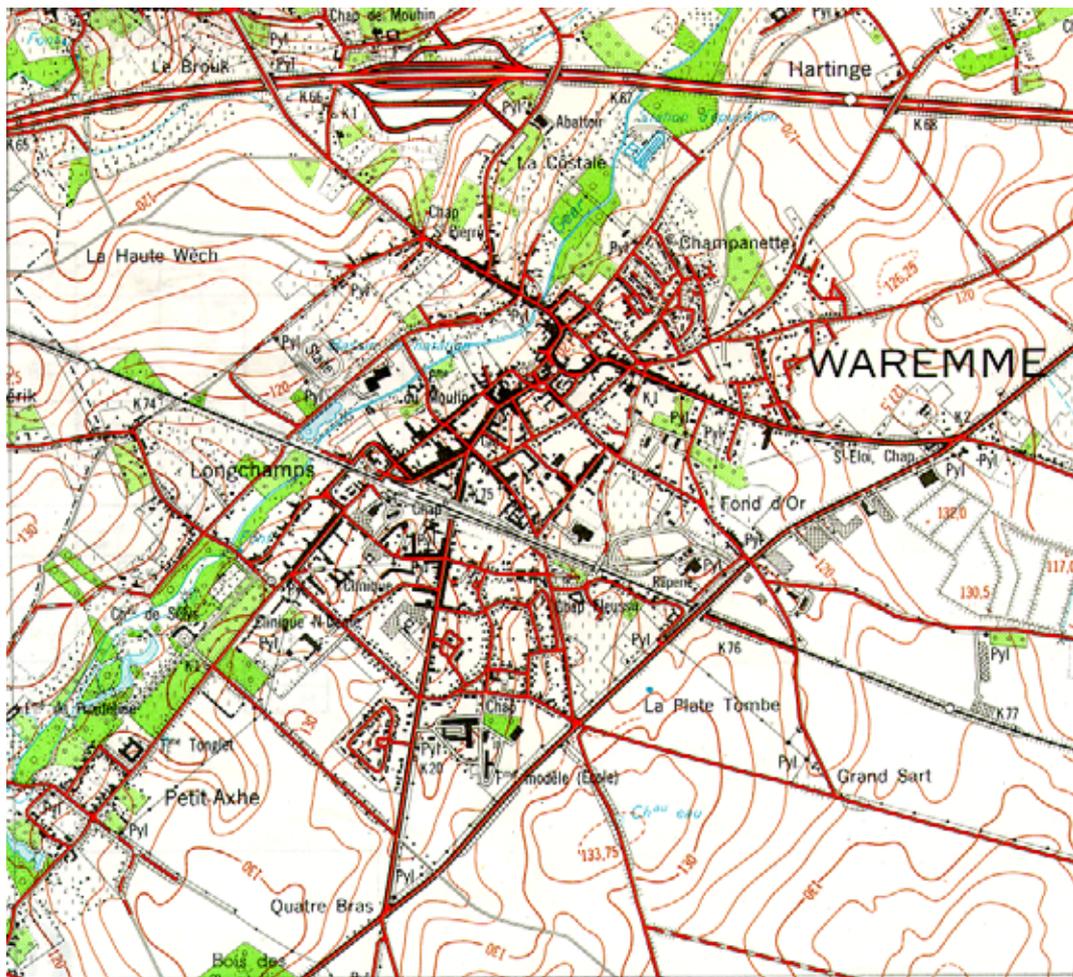
Carte II.2. 10 - Extrait de la carte de Mouscron (IGN n°29)



Photo II.2. 10 - Photographie de Mouscron

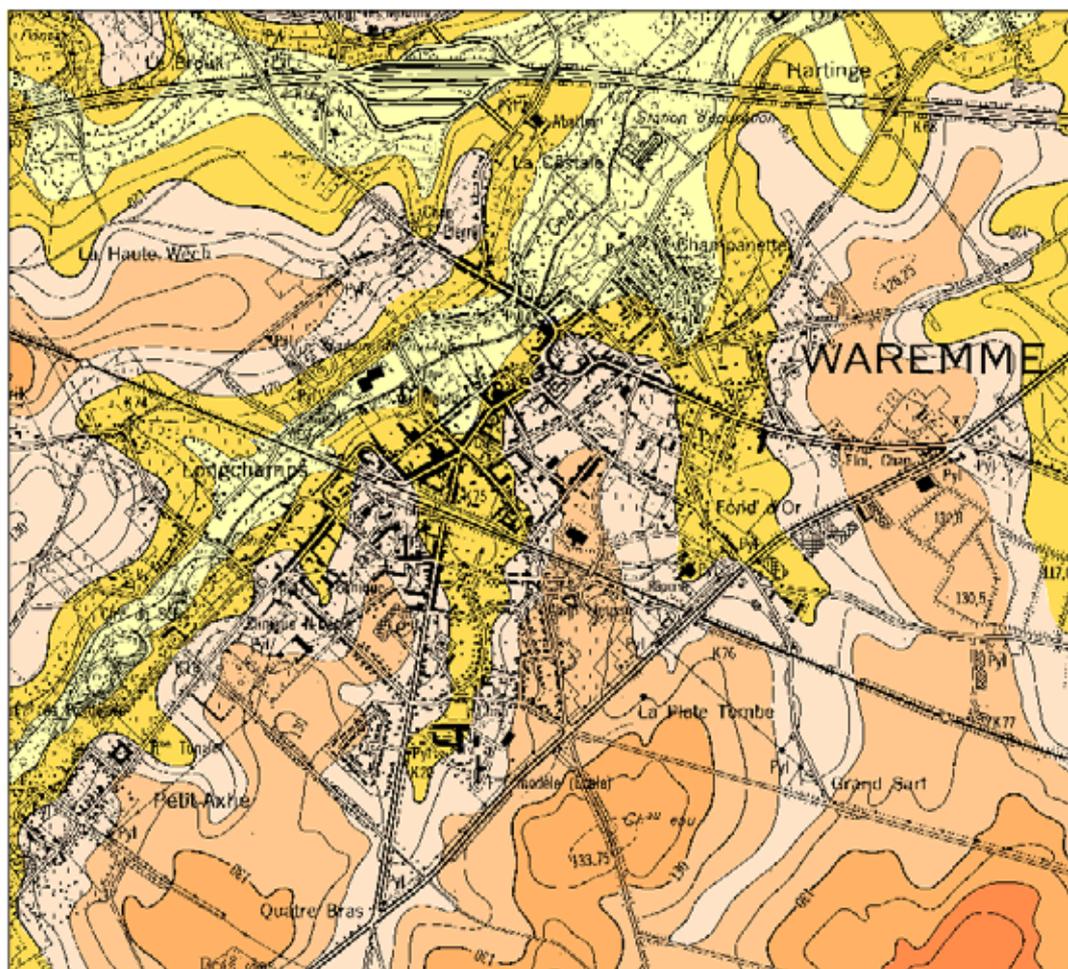


Carte II - 2.11 : Waremme : carte IGN 41/3-4



Echelle 1/25.000

Carte II – 2.12 : Waremme : le relief



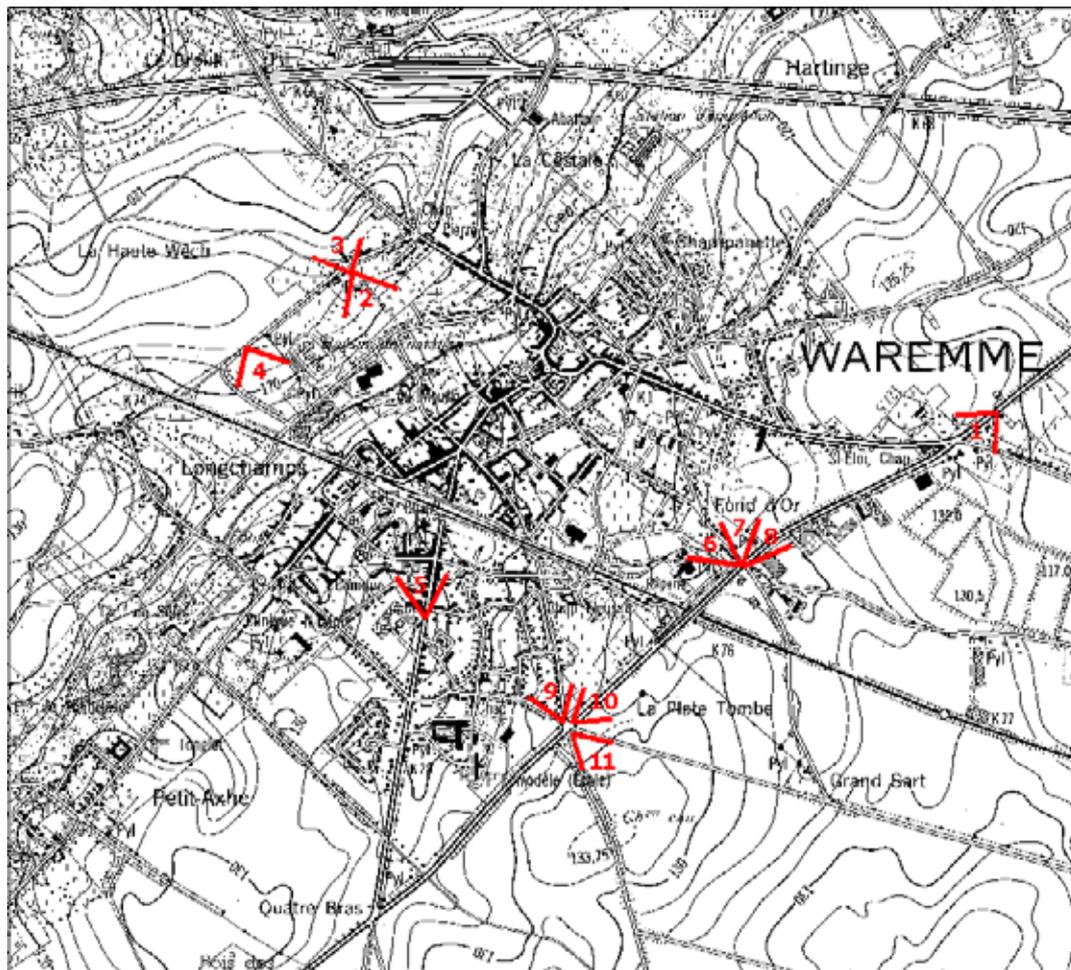
échelle 1/25 000

Légende :



Document dressé par GIREA - ULg
B22 Sart Tilman 4000 Liège
Tél : 04/366 38 68
Fax : 04/366 29 25

Carte II – 2.13 : Waremmé : plan de repérage des photos



échelle 1/25 000



Photo II – 2.11



Photo II – 2.14



Photo II – 2.12



Photo II – 2.15



Photo II – 2.13



Photo II – 2.16



Photo II – 2.17

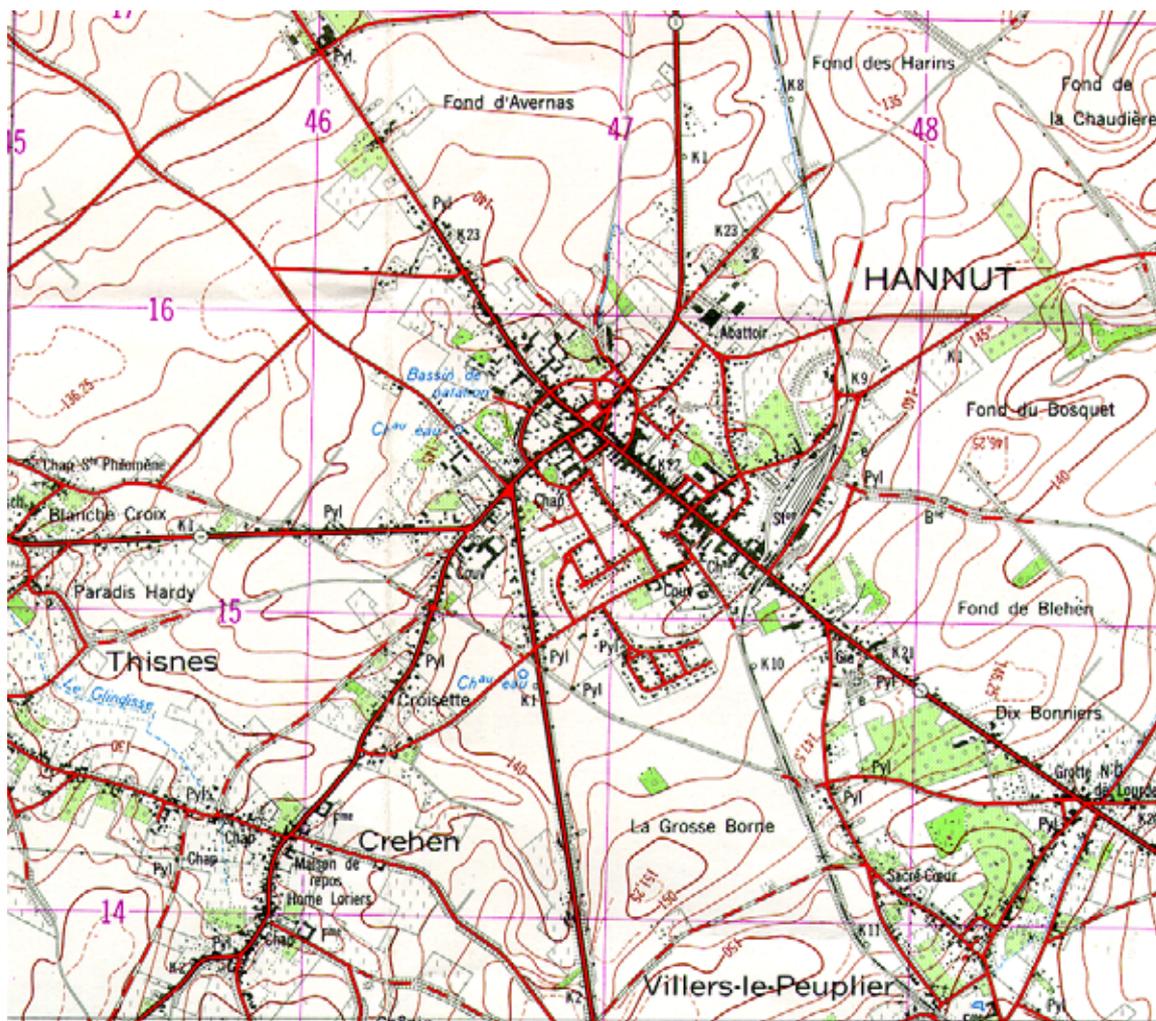


Photo II – 2.18



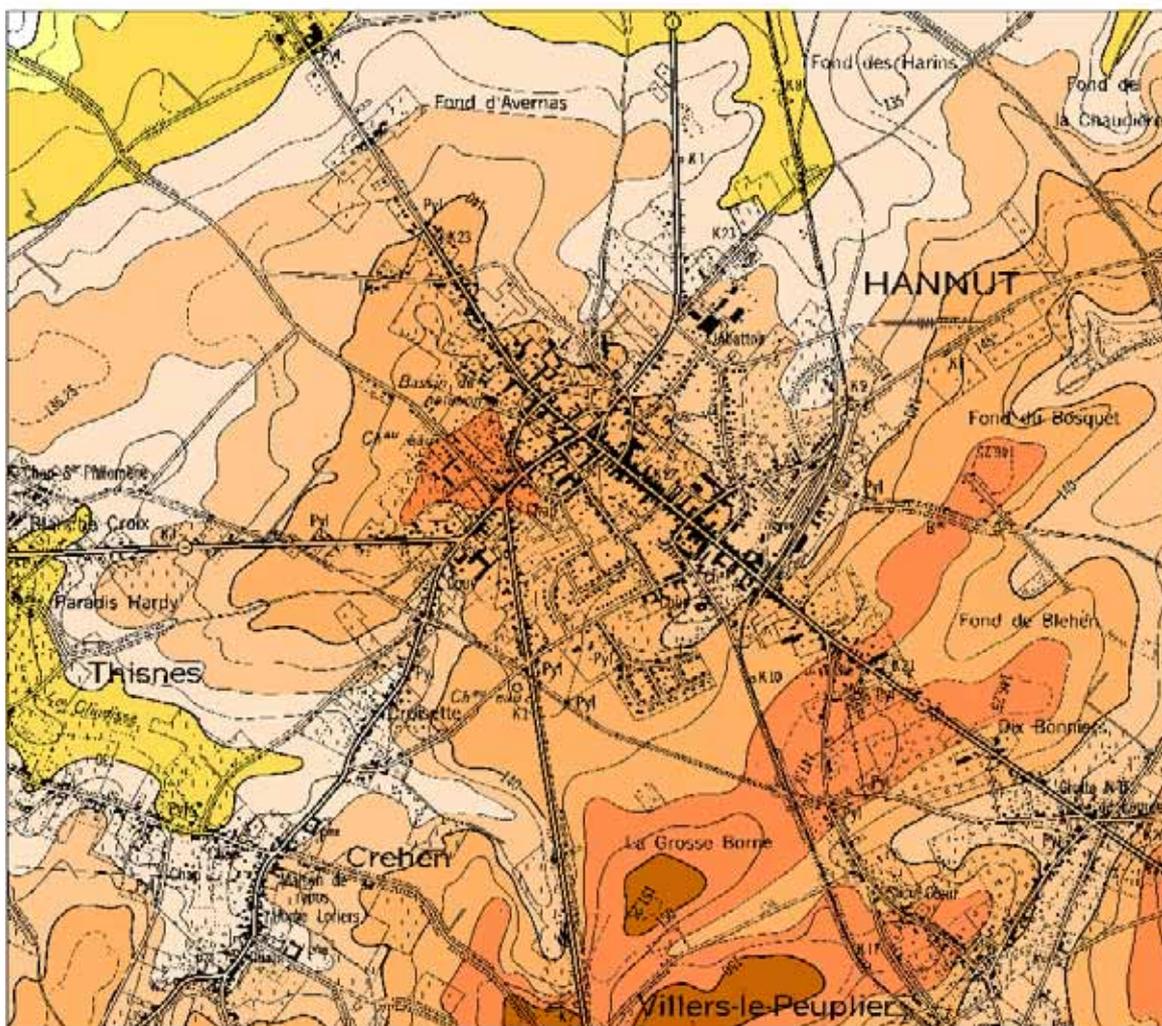
Photo II – 2.19

Carte II – 2.14 : Hannut : carte IGN 41/1-2



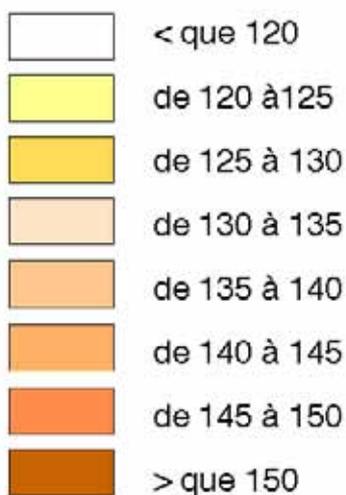
échelle 1/25.000

Carte II – 2 15 · Hannut · le relief



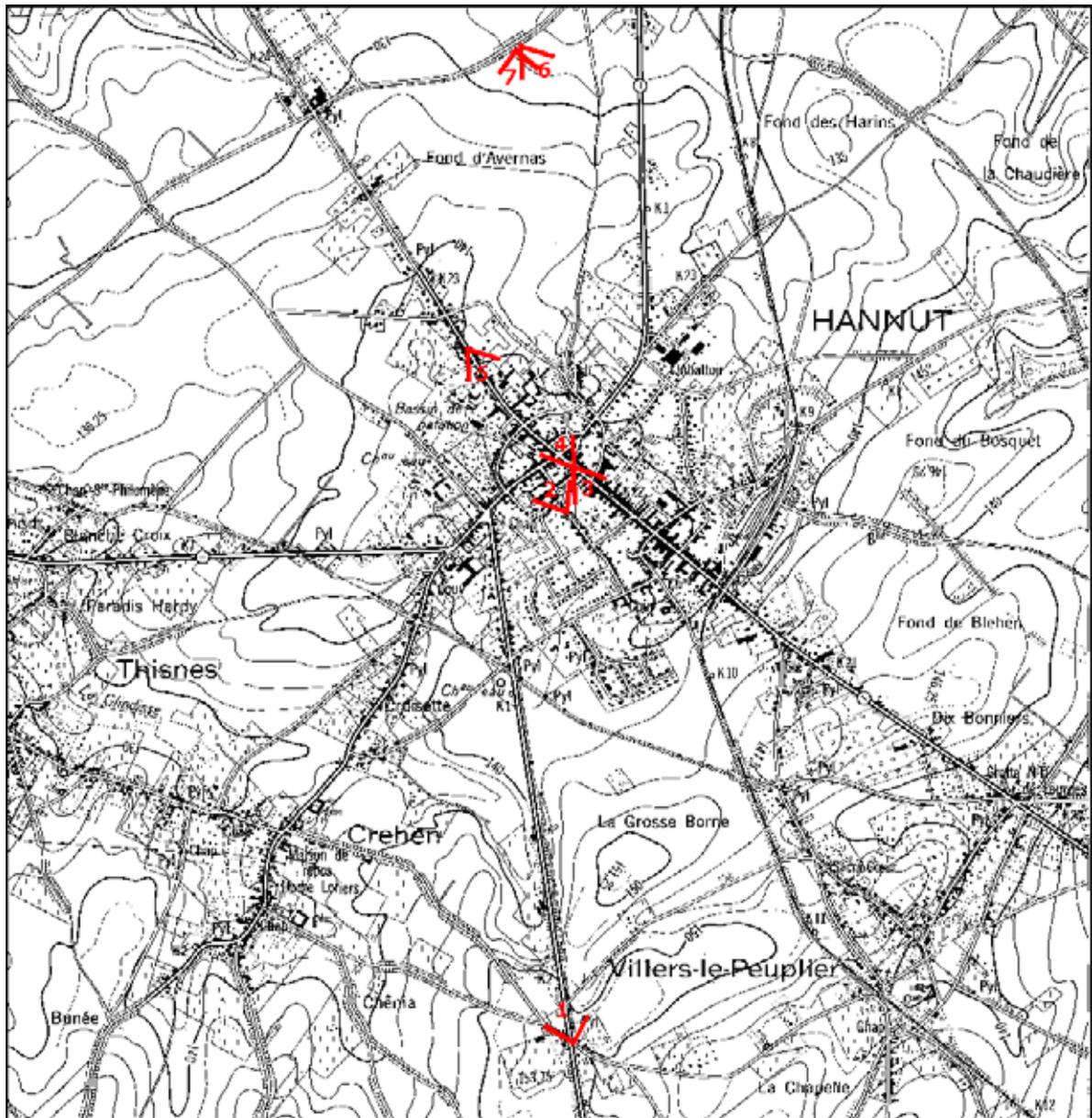
échelle 1/25 000

Légende :



Document dressé par GIREA - ULg
 B22 Sart Tilman 4000 Liège
 Tél : 04/366 38 68
 Fax : 04/366 29 25

Carte II – 2.16 : Hannut : plan de repérage des photos



échelle 1/25 000



Photo II – 2.20



Photo II – 2.22



Photo II – 2.21



Photo II – 2.23

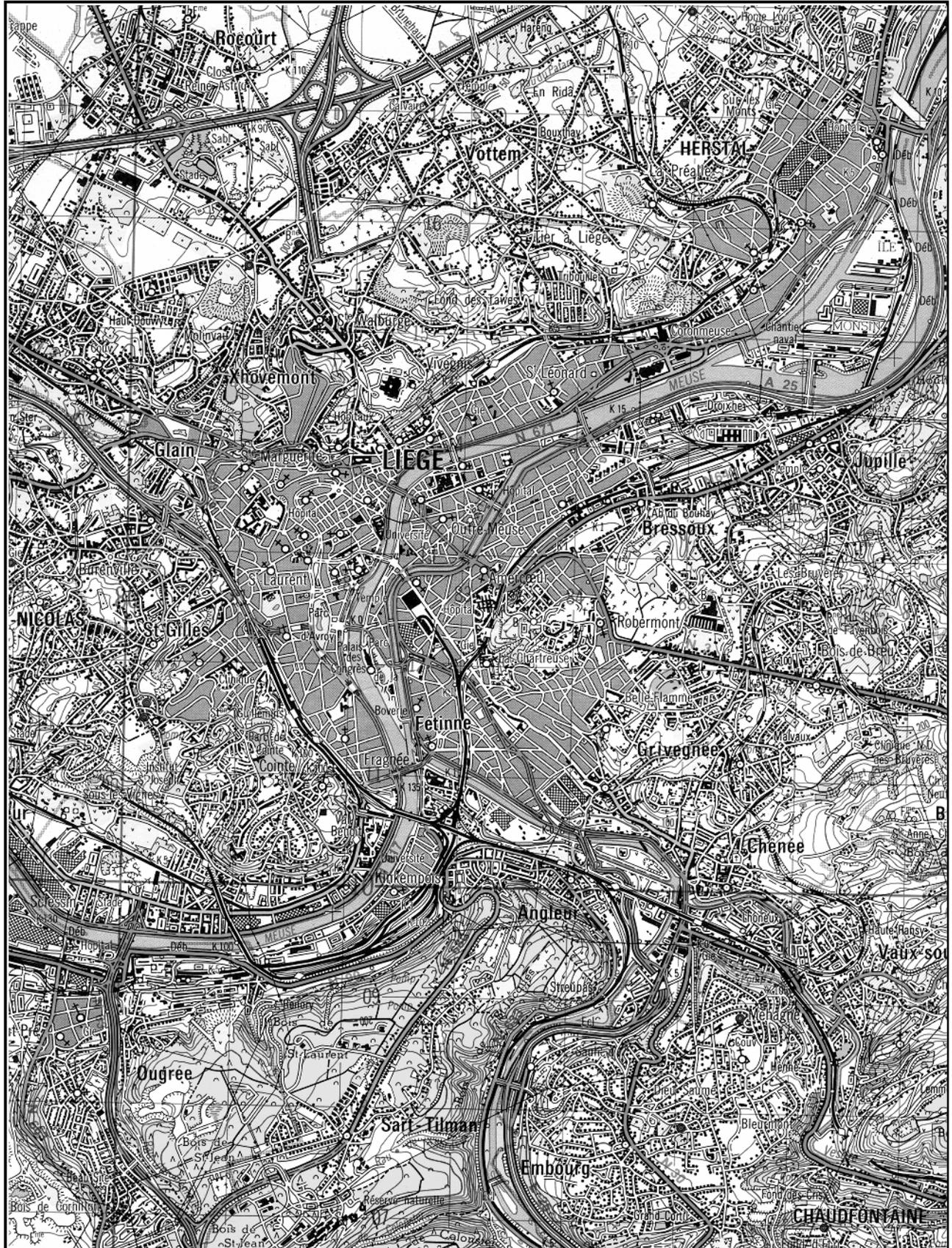


Photo II – 2.24



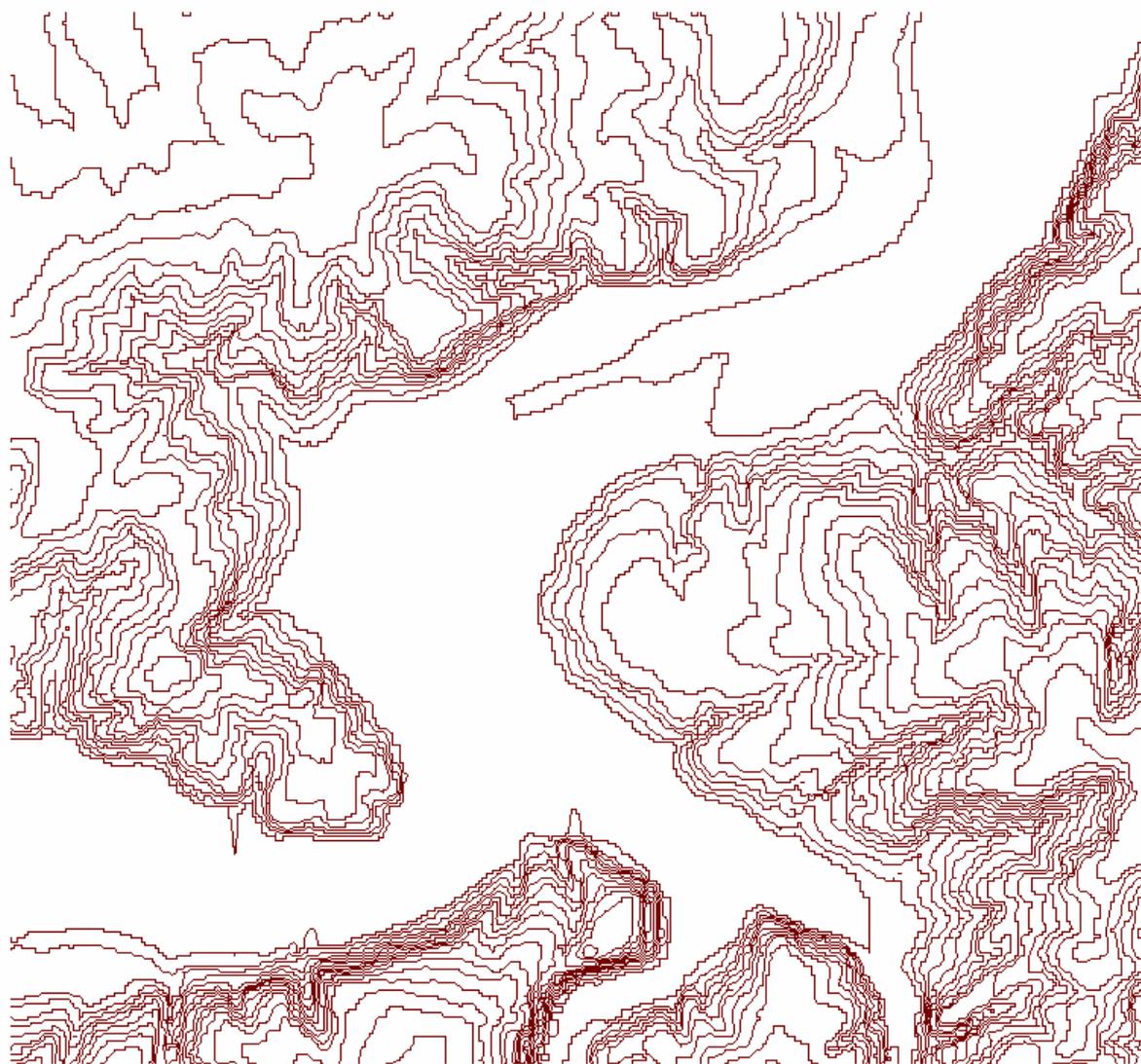
Photo II – 2.25

Carte II – 2.17 : Liège : carte IGN 42

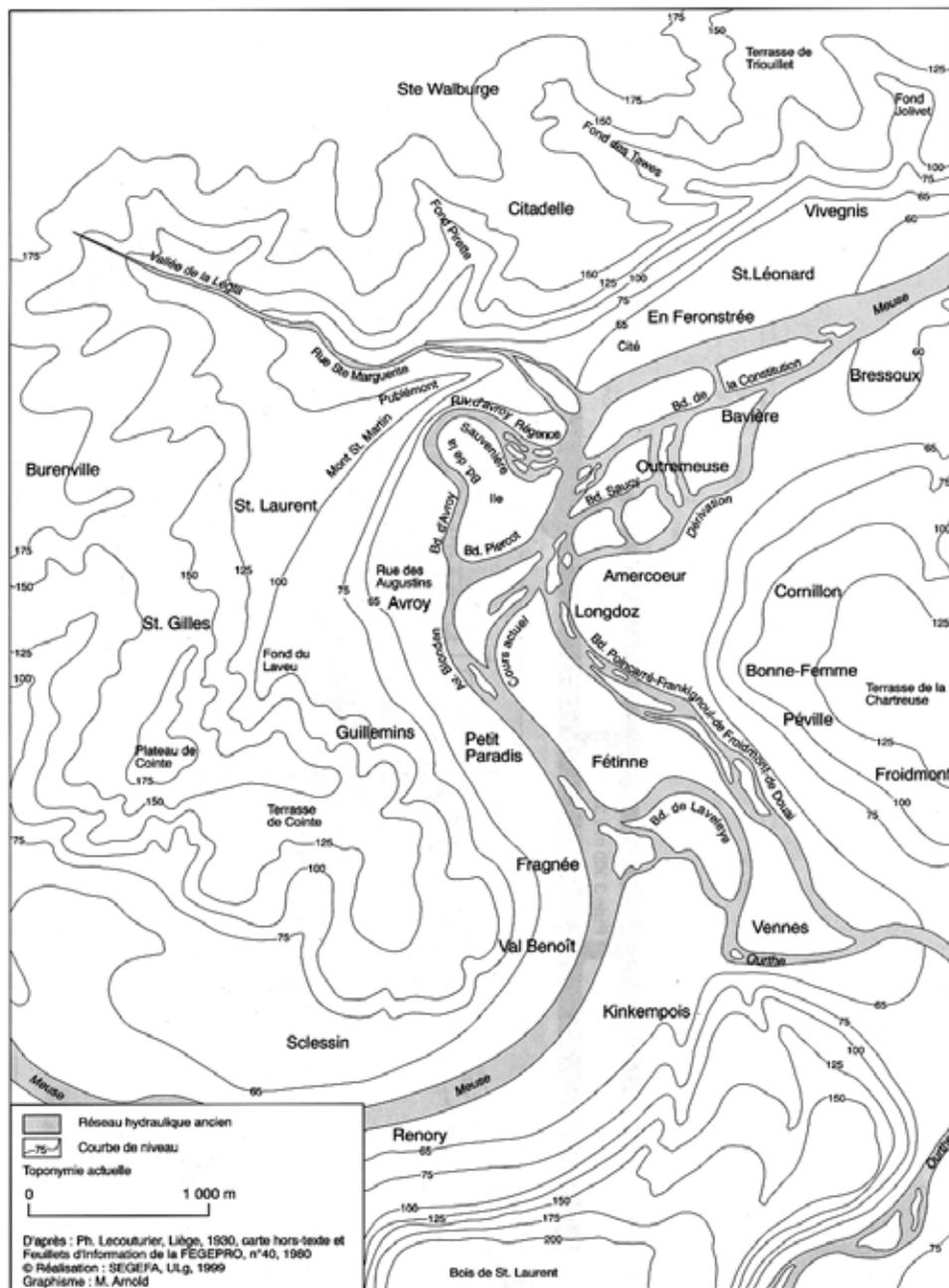


échelle 1/50 000

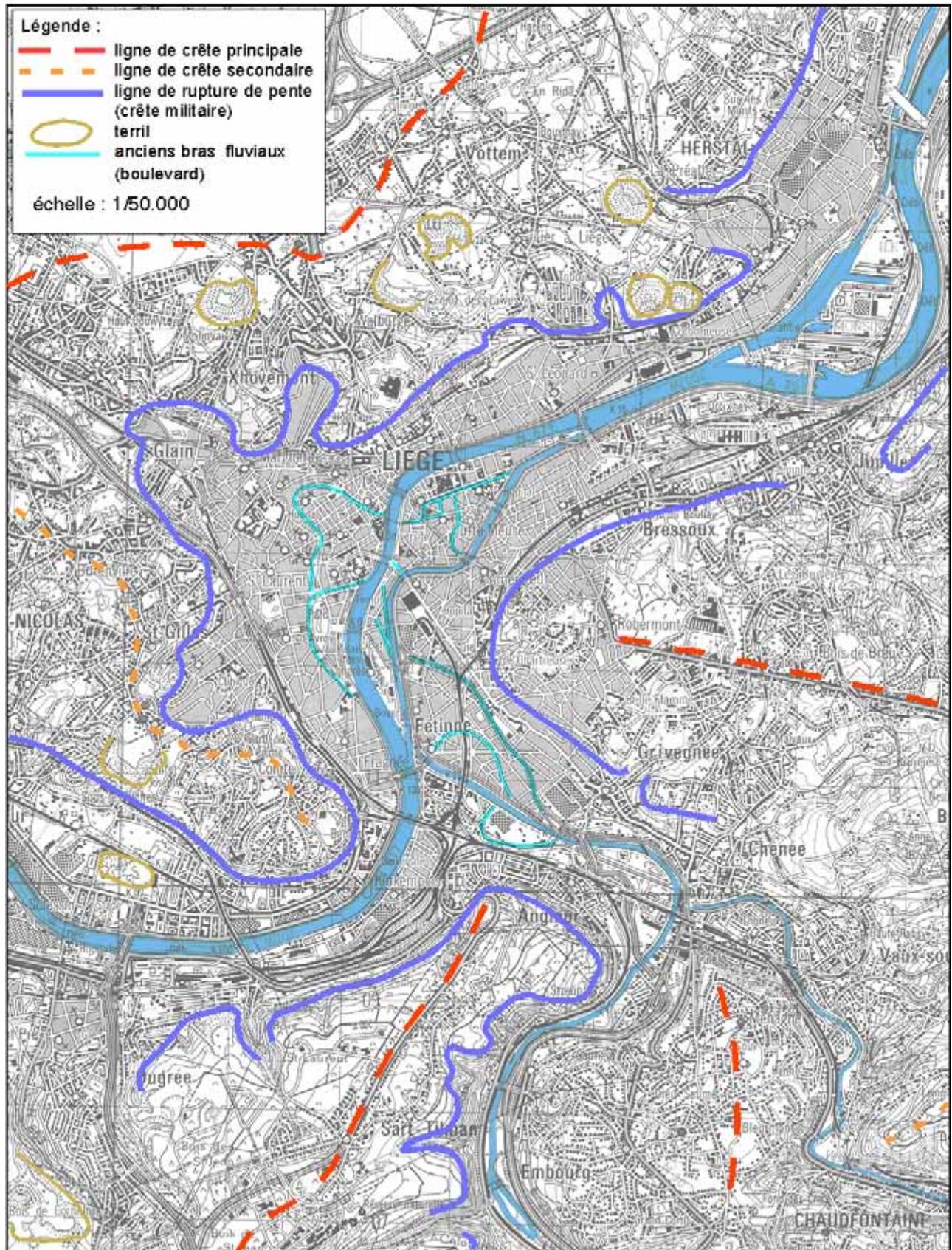
Carte II – 2.18 : Liège : le relief (d'après le M.N.T. 1/50.000, équidistance = 10 m)



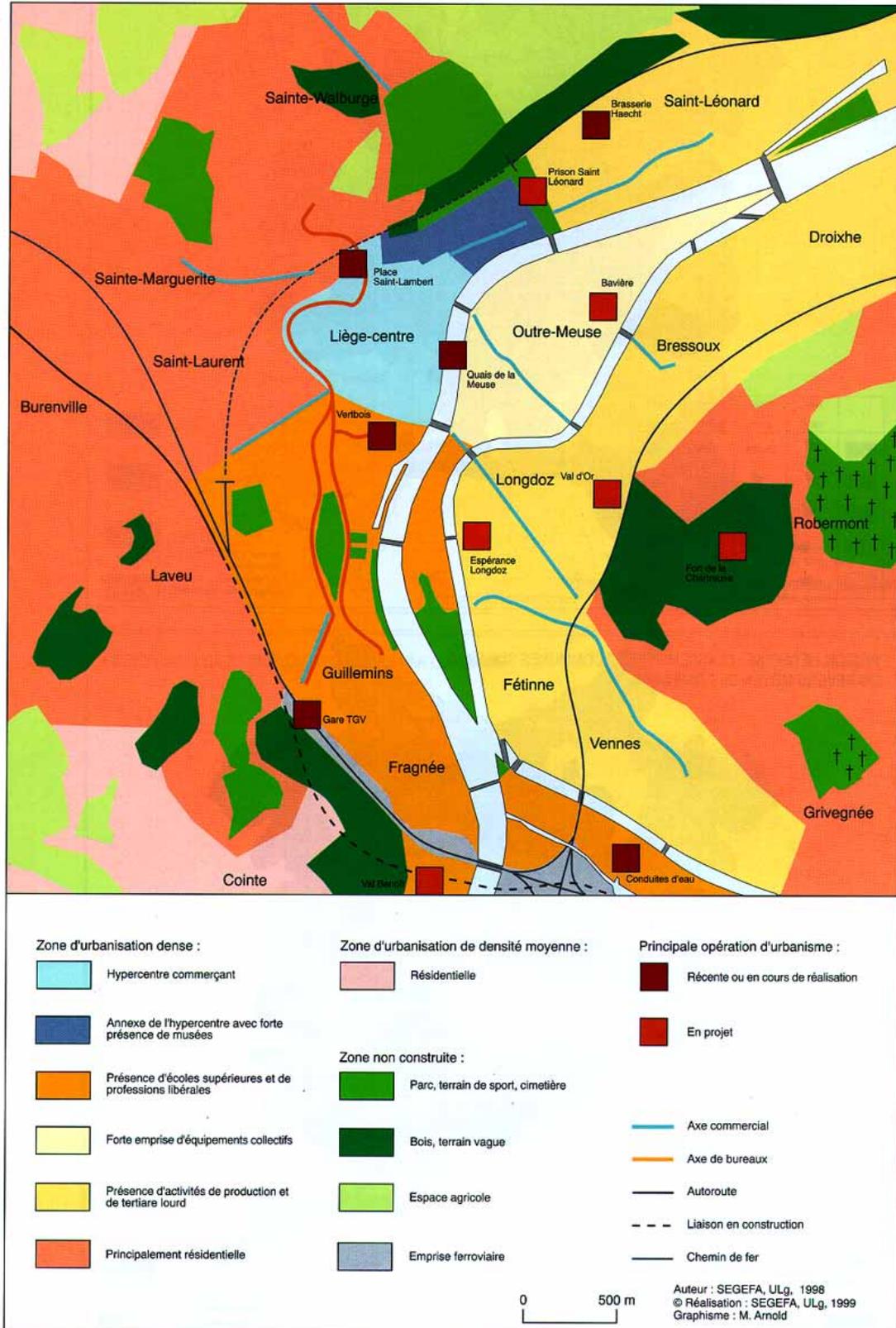
Carte II – 2.19 : Liège : le site primitif



Carte II - 2.20 : Liège : structure fondamentale du paysage

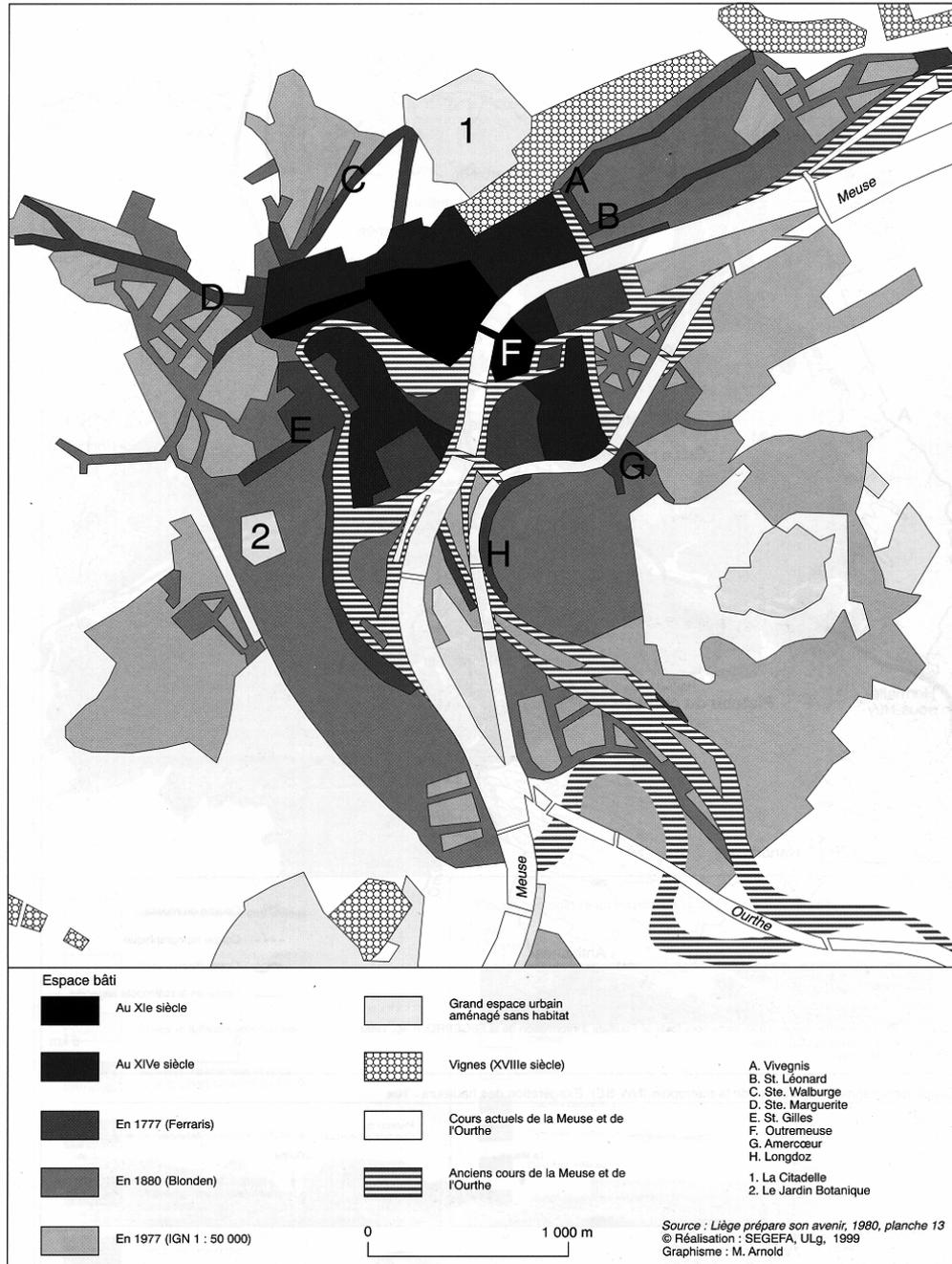


Carte II – 2. 21 : Liège : structure spatiale de la ville



Carte II – 2.22 :

VILLE DE LIÈGE : EVOLUTION DE L'ESPACE BÂTI, DU Xe SIÈCLE À NOS JOURS



Document dressé par GIREA - ULg
 B22 Sart Tilman 4000 Liège
 Tél : 04/366 38 68
 Fax : 04/366 29 25

Carte II – 2.23 : Liège : plan de repérage des photos

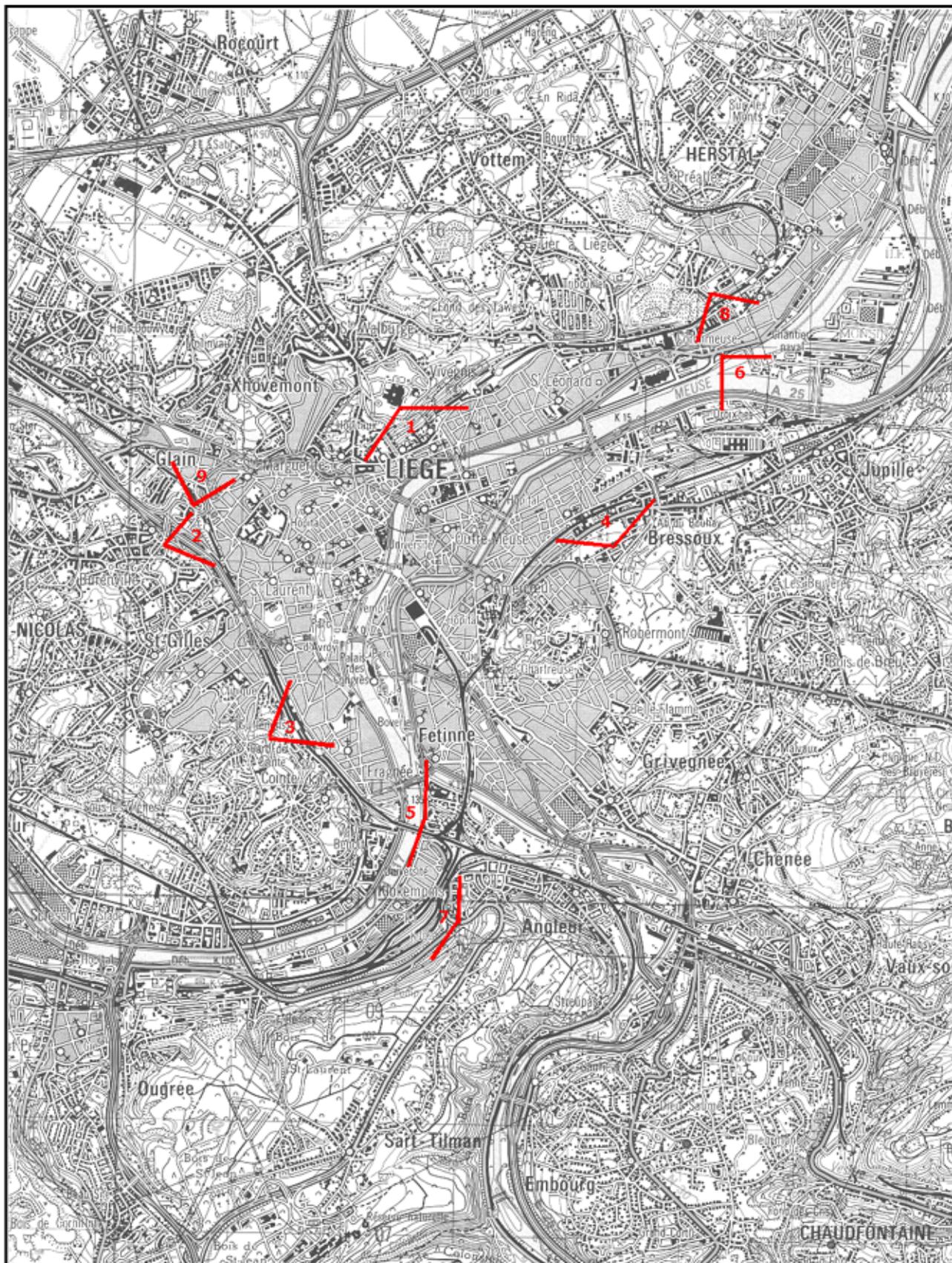


Photo II – 2.25 : Liège, Citadelle



Photo II – 2.27 : Liège, Burenville



Photo II – 2.28 : Liège, Cointe



Photo II – 2.29 : Liège, Haut du Thier du Bouhay



Photo II – 2.30 : Liège, Quai Wauters



Photo II – 2.31 : Liège, Quai de Wallonie



Photo II – 2.32 : Liège, Kinkempois



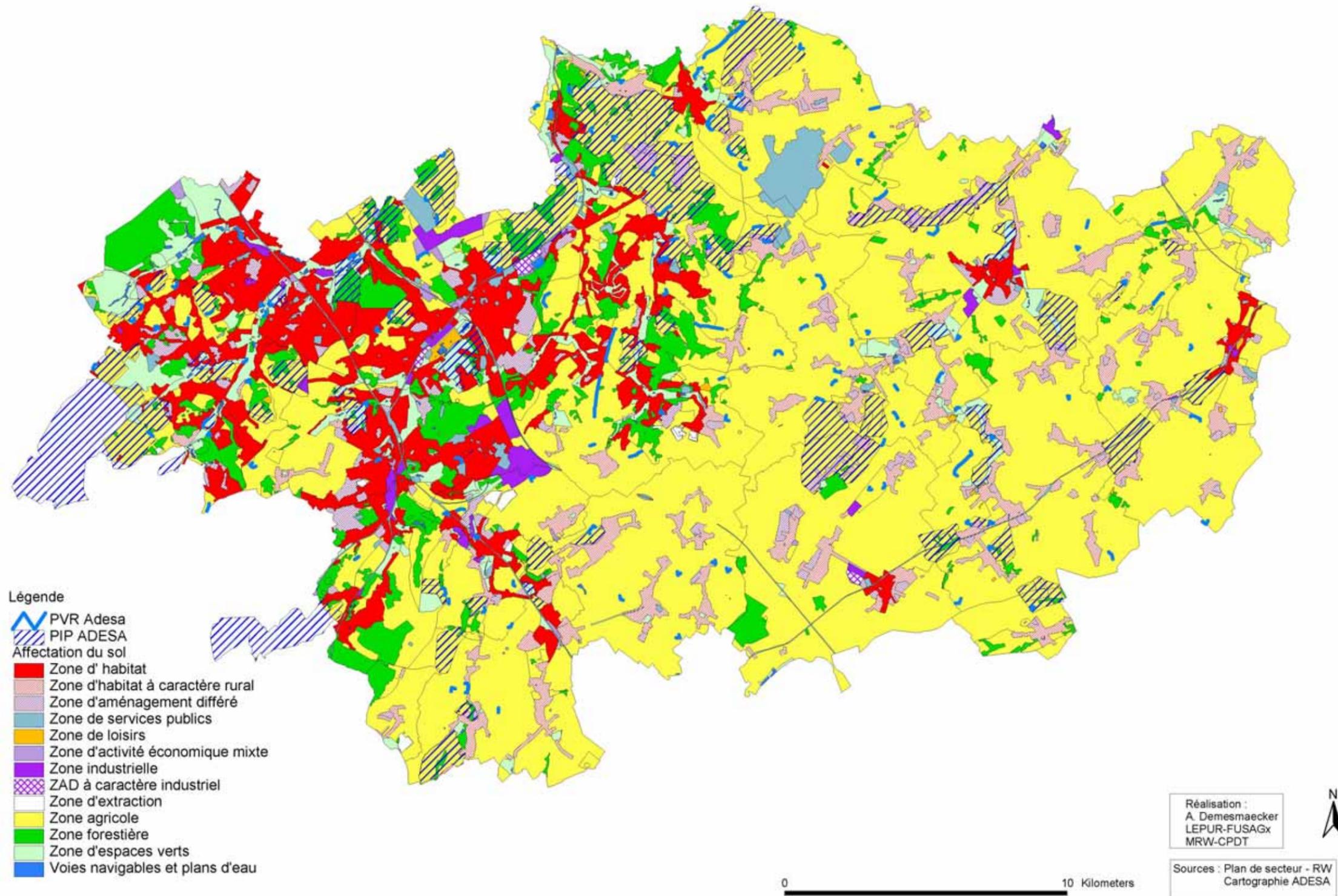
Photo II - 2.33 : Liège, Thier à Liège



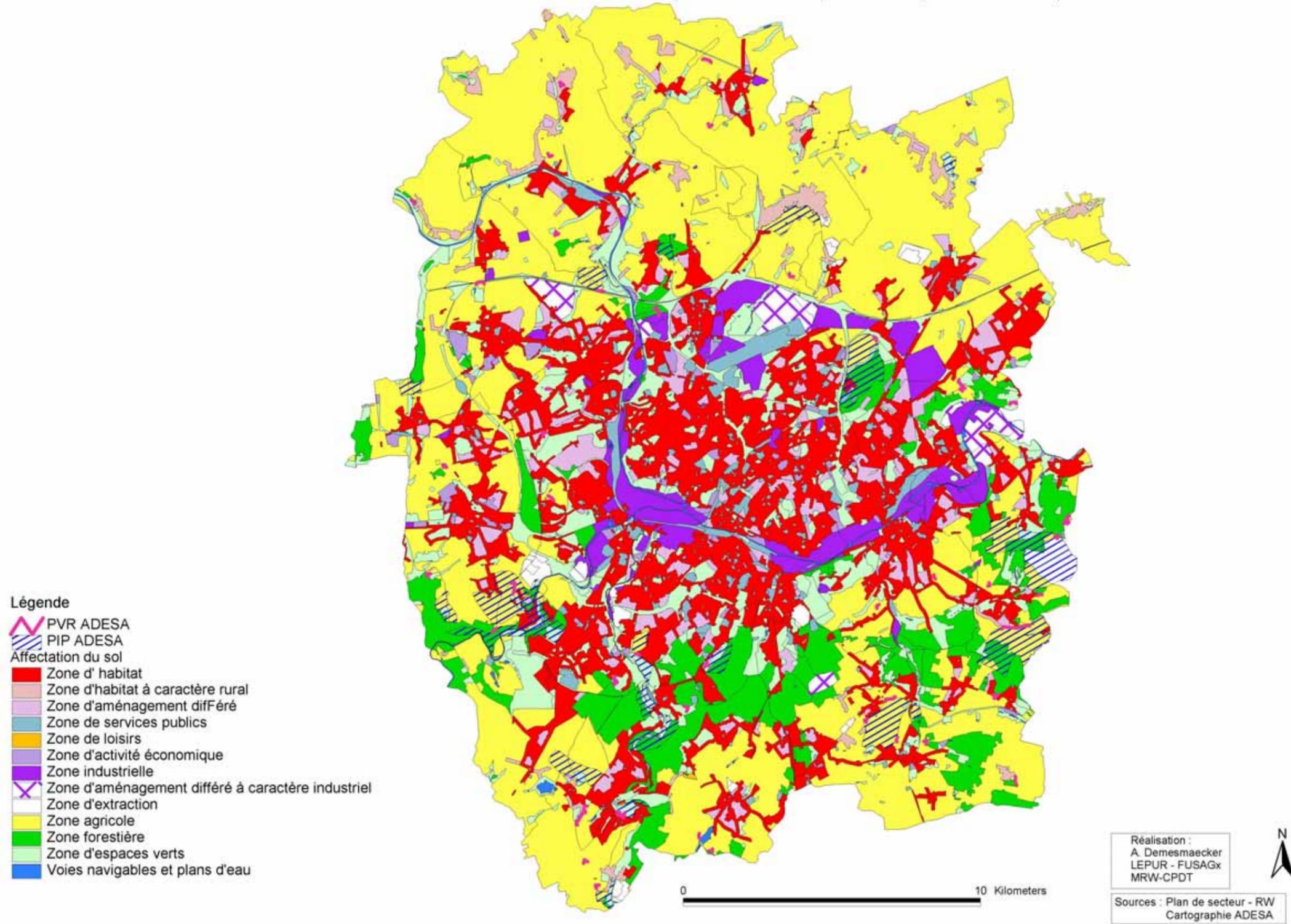
Photo II – 2.34 : Liège, Haut-Pré



Carte III.1 - Localisation des points de vue remarquables définis par l'ADESA sur le plan de secteur de Wavre - Jodoigne - Perwez



Carte III.2 - Localisation des points de vue remarquables définis par l'ADESA sur le plan de secteur de Charleroi



Carte III.3 - Localisation des points de vue remarquables définis par l'ADESA sur le plan de secteur d'Arlon-Virton

